

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 MARS 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VINGT-CINQ FEVRIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2019
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Affectation provisoire du résultat 2018
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2019
3	Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C) – Montants 2019
4	Attribution de subventions aux associations
5	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la communauté d'Agglomération Bergeracoise
6	Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bergerac
7	Aide à l'investissement – Pépinières Desmartis – Commune de Bergerac
8	Aide à l'investissement – Hôtel l'Atypic – Commune de Bergerac
9	Vente de terrain à la Sci Yancyr - Z.A.E. Lanxade – Commune de Prignonrieux
10	Adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3)
	Décisions pour information

L'an Deux Mille dix-neuf, le lundi 4 mars à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 60, 57, puis 56, en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 25 février 2019.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Adib BENFEDDOUL, Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN (1), Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT, Claude CARPE, Fabien RUET, Jacqueline VANDENABEELE, Alain CASTANG, Roland FRAY (2), Sébastien BOURDIN, Rhizlane ROBIN-EL GRENI, Olivier DUPUY, Alain PLAZZI, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Roger LAPOUGE, Michel SÉJOURNÉ, Alain CÉRÉA, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Alain BANQUET, Jean-Pierre PEYREBRUNE (3), André BONHOMME, Michel TERREAUX, Jean-Claude PORTOLAN, Francis DELTEIL (4), Jean-Louis INTROVIGNE (remplace Francis BLONDIN), Patrick CONSOLI, Gilbert BLANC, Liliane BRANDELY, Alain CHANUT, Michel BOSVIEL, Marcel RONDONNIER, Jean-Paul JAMMES, Lionel FILET, Dominique ROUSSEAU, Jean-Pierre FAURE, Martine ROSET, Alain BORDIER, Didier GOUZE, Marc LETURGIE, Didier CAPURON, Philippe PUYPONCHET, Jean-François JEANTE, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Marie-Hélène SCOTTI, Thierry AUROY-PEYTOU, Georges BASSI, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Cédric ZAPERA, Jonathan PRIOLEAUD, Arnaud DELAIR, Jean-Luc DENOUX.

ABSENTS EXCUSES :

Laurence ROUAN (1) a donné pouvoir à Alain PLAZZI à son départ.

Christian BORDENAVE a donné pouvoir à Daniel GARRIGUE.

Francis DELTEIL (4) a donné pouvoir à Liliane BRANDELY à son départ.

Francis PAPATANASIOS a donné pouvoir à Patrick CONSOLI.

Armand ZACCARON a donné pouvoir à Alain CHANUT.

Jean-Charles GAUTHIER a donné pouvoir à Marc LETURGIE.

Sylvie CHANCOGNE a donné pouvoir à Dominique ROUSSEAU.

Denise MIGUEL a donné pouvoir à Martine ROSET.

Yannick SOUVETRE a donné pouvoir à Georges BASSI.

Farida MOUHOUBI a donné pouvoir à Marie Hélène SCOTTI.

Nathalie TRAPY a donné pouvoir à Thierry AUROY-PEYTOU.

Anne SOQUET a donné pouvoir à Christophe GAUTHIER.

Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD.

Paul GALLON, Marie-Agnès BROUILLEAUD, Cécile LABARTHE.

(1), (3) et (4) : partis après le vote du dossier n°2 « Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2019 ».

(2) : parti après le vote du dossier n°6 « Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bergerac ».

M. le Président : Jonathan n'étant pas là, est-ce que Fabien Ruet veut bien faire l'appel nominal ?

Appel nominal

M. Ruet : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION : Merci Fabien. Je vous propose d'accepter Alain Chanut comme secrétaire de séance, s'il veut bien aussi. Personne n'a d'objection ?

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019

M. le Président : Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019 ? Monsieur Zapéra.

M. Zapéra : Merci Monsieur le Président. J'ai une remarque sur ce procès-verbal qui va à l'encontre des propos qu'on a pu lire dans la presse de Monsieur Castang. Juste rappeler que les orientations budgétaires, c'est un débat et on acte qu'il y a eu un débat ; les orientations budgétaires on ne les vote pas pour apporter un soutien politique à une quelconque majorité. Rappeler aussi que l'opposition, c'est un droit constitutionnel, ça peut déplaire pour certains, c'est la base de notre démocratie et que le Conseil Communautaire, j'espère bien que vous pensez que c'est encore une instance délibérative et que ce n'est pas une chambre d'enregistrement. C'est tout.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Est-ce que vous avez des remarques sur l'ordre du jour qui est inchangé ? Il n'y en a pas ?

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Je vous propose de débiter ce Conseil Communautaire. Le premier point, il s'agit de l'affectation provisoire du résultat 2018, et je passe la parole à Jean-Jacques Chapellet.

DELIBERATIONS

Affectation provisoire du résultat 2018

D 2019 – 11

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Ce soir on va parler de beaucoup de chiffres, j'espère que je ne vais pas trop vous endormir.

Au niveau de l'affectation provisoire des résultats 2018, le compte administratif n'est pas encore voté donc c'est, comme son nom l'indique, vraiment provisoire et les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Aussi, le Conseil Communautaire peut au titre de l'exercice 2018 clôturer et, avant adoption de son propre compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats. Lorsque ces résultats sont excédentaires de la section de fonctionnement et repris par anticipation, cela s'effectue selon deux conditions suivantes. L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité les besoins de financement de la section d'investissement et le solde disponible, si solde il y a, peut être inscrit soit en section d'investissement, soit en section de fonctionnement. Donc au niveau des résultats provisoires sur le budget primitif, vous l'avez dans votre convocation et l'ordre du jour, le résultat de fonctionnement du budget principal fait apparaître un excédent de 4 554 085 €, auquel on doit rajouter le résultat antérieur reporté de 2 545 025 €, je vous passe les centimes, ce qui nous donne un résultat cumulé à affecter de 7 099 111 €.

Sur l'investissement, les résultats d'investissement 2018 sont à - 1 511 404 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à - 237 822 €. Le résultat d'investissement 2017 reporté, qui est lui à - 1 620 573 €, ce qui nous donne un besoin de financement de la section d'investissement de - 3 369 799 €.

En partant de là, on vous propose de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2018 de 7 099 111 € en réserve au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2019 pour 3 369 799 €, pour compenser le négatif de la section d'investissement et le solde de le reporter en section de fonctionnement au compte 002 pour le différentiel de 3 729 311 €. Ça c'est pour le budget principal.

Les budgets annexes.

Sur les budgets, je commence par les budgets des zones d'activités économiques. Sur la zone d'activité de Bouniagues, on a un résultat cumulé de + 10 480 € à reporter en section de fonctionnement et - 53 487 € à reprendre en section d'investissement.

Sur la zone d'activité des Sardines, on a un résultat cumulé de + 130 048 € à reprendre en section de fonctionnement et + 39 513 € à reprendre sur la section d'investissement.

Zone d'activités de La Tour Ouest, un résultat cumulé de 127 473 € à reporter sur la section de fonctionnement et - 167 896 € à reprendre en section d'investissement.

Sur la zone d'activités du Pôle Industriel de la Poudrerie, on a un résultat cumulé de 1 072 204 € à reporter en section de fonctionnement et - 1 051 668 € à reprendre sur la section d'investissement.

Zone d'activité de Cablanc, un résultat cumulé de + 257 839 € à reporter sur la section de fonctionnement et - 766 962 € à reprendre en section d'investissement.

Sur la zone d'activités économique des Galinoux, on a un résultat cumulé de plus 68 066 € à reprendre en section de fonctionnement et - 18 746 € à reprendre en section d'investissement.

Le budget annexe de la zone d'activités de Lanxade, un résultat cumulé à 0 à reporter en section de fonctionnement et - 139 824 € à reprendre en section d'investissement. Sur les budget annexes, on a fait le tour des budgets en zones d'activités économiques.

Budget du SPANC, un résultat cumulé de - 57 012 € à reporter en section de fonctionnement et un excédent d'investissement à reprendre à hauteur de 17 768 €. Pour ce budget, on vous propose de reprendre ce résultat de clôture sur des sections correspondantes pour le budget 2019.

Sur le budget annexe du complexe du Roc, un résultat cumulé de + 11 169 € à reprendre en section de fonctionnement et - 25 032 € à reprendre sur l'investissement. Et on vous propose de reprendre ces résultats de clôture sur les sections correspondantes du budget 2019.

Le budget annexe des transports urbains, un résultat cumulé de 22 020 € à reprendre en section de fonctionnement et + 395 581 € à reporter sur la section d'investissement. On vous propose de reprendre ces résultats de clôture sur ces deux sections correspondantes pour l'exercice 2019.

Sur le budget annexe du parc Aqualudique, un résultat cumulé de - 22 127 € à reprendre en section de fonctionnement et + 2 315 889 € à reprendre en section d'investissement ; et là encore, on vous propose de reprendre ces résultats de clôture sur les sections correspondantes pour le budget 2019.

A partir de là on est amené à voter ces affectations provisoires sur les différents budgets. Voilà Président, si tu veux ouvrir le débat ?

M. le Président : Merci. Y a-t-il des remarques sur ces affectations de résultats ? Je crois que vous les avez déjà vues, on en a parlé en bureau, en conférence des Maires et en commission des Finances, donc je crois qu'ils sont assez partagés. Pas de remarques ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;

- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

1 – Budget principal

Le projet de compte administratif qui sera présenté au Conseil Communautaire en avril, fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 4 554 085.84 €.

Résultat de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2018 :	4 554 085.84 €
	Résultat antérieur reporté :	2 545 025.80 €
	Résultat à affecter :	<u>7 099 111.64 €</u>
Résultat de l'investissement	Résultat d'investissement 2018 (1) :	-1 511 404.17 €
	Solde des restes à réaliser 2018 (2)	-237 822.42 €
	Résultat d'investissement 2017 reporté (3)	-1 620 573.06 €
	Besoin de financement de la section : (1+2+3)	<u>-3 369 799.65 €</u>

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2018, de 7 099 111.64 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2019 pour 3 369 799.65 € et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 3 729 311.99 €.

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)

- Z.A.E de Bouniagues :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniagues présente un résultat nul et la section d'investissement présente un déficit de -5 350.33 €.

Soit un résultat cumulé de +10 480.26 € à reporter en section de fonctionnement, et – 53 487.89 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat déficitaire de -18 649.68 € pour la section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 51 753.54 €.

Soit un résultat cumulé de +130 048.21 € à reporter en section de fonctionnement, et +39 513.59 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de ce budget annexe est déficitaire de -229.60 € et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de +153.60 €.

Soit un résultat cumulé de +127 473.16 € à reporter en section de fonctionnement, et -167 896.25 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

L'exercice 2018 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -757 744.06 €

Soit un résultat cumulé de 1 072 204.38 € à reporter en section de fonctionnement et -1 051 668.11 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2018 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de clôture de -60 222.37 €.

Soit un résultat cumulé de +257 839.53 € à reporter en section de fonctionnement, et -766 962.14 € à reprendre en section d'investissement sur 2019.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2018 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 12 042.00 € et la section d'investissement présente un déficit de -202 496.00 €.

Soit un résultat cumulé de +68 066.82 € à reporter en section de fonctionnement, et -18 746.83 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2018 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de +9 591.31 €.

Soit un résultat cumulé de 0.00 € à reporter en section de fonctionnement, et de -139 824.54 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2019.

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de -58 462.52 €, et la section d'investissement présente un déficit de -2 166.51 €.

Soit un résultat cumulé de -57 012.80 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 17 768.57 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2019.

4 – Budget annexe Complexe du Roc

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de ce budget annexe est excédentaire de +8 007.83 € et la section d'investissement présente un déficit de -6 731.81 €.

Soit un résultat cumulé de +11 169.24 € à reporter en section de fonctionnement, et -25 032.00 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2019.

5 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de ce budget annexe est déficitaire de -193 830.92 € et la section d'investissement présente un excédent de 176 715.03 €.

Soit un résultat cumulé de +22 020.54 € à reporter en section de fonctionnement, et +395 581.43 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2019.

6- Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2018 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -10 770.70 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 2 086 216.18 €.

Soit un résultat cumulé de -22 127.56 € à reporter en section de fonctionnement, et +2 315 889.22 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2019.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à proposer à l'assemblée de se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2018 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Le 2^{ème} point, il s'agira de présenter le budget principal et les budgets annexes pour 2019, budget primitif.

Budget Principal et Budgets annexes– Budget Primitif 2019 – Adoption

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES et Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Quelques mots introductifs rapidement pour vous dire qu'il s'agit d'un budget ambitieux. Ambitieux par son ampleur, 25 millions d'euros ; sa diversité puisqu'il prend en compte toutes les compétences dont nous avons la charge et au maximum toutes les facettes de notre territoire. C'est un budget qui se veut réaliste, parce que les dossiers d'investissement qui nous sont présentés sont bien avancés et donc ces investissements sont réalisés en très grande partie cette année. Il mobilise l'emprunt de manière prudente à hauteur de 1 972 000 €, qui ne dégrade pas l'endettement de notre collectivité. Il est possible. Pourquoi est-il possible ? Parce que depuis deux ans, il y a une grande unité majoritaire au sein de ce Conseil Communautaire et ça nous a permis d'aller chercher des subventions. Dans ce budget, vous le verrez, ce n'est pas moins de 5 millions d'euros de subventions que nous sommes allés chercher pour financer ces projets. Et ça, ça a été possible par rapport aux efforts conjoints qu'on a pu mener avec la ville de Bergerac et notamment avec Daniel quand nous sommes allés rencontrer Alain Rousset par exemple, la Préfète et Germinal Peiro, qu'on a réussi à convaincre pour accompagner nos projets. Et puis, il se veut aussi pérenne ce projet d'investissement puisque, vous le verrez, il apporte certaines garanties de prudence, 900 000 € en dépenses imprévues ; des chiffres plutôt assez confortables de manière à ne pas compromettre le fonctionnement de

l'année et espérer en toute sérénité un résultat de l'exercice 2019 positif, un peu comme celui qu'on va vous représenter pour 2018, qui nous permet d'envisager un virement de la section de fonctionnement important, puisque c'est notre pilier fort du financement de la section d'investissement, à près de 4.9 millions. Et l'objectif que nous avons, c'est de tracer une trajectoire, une trajectoire pérenne. Il ne s'agit pas d'investir très fort une année et ne pas pouvoir le faire par la suite ; notre objectif dans la PPI, il est de tracer une trajectoire d'investissements assez réguliers pour doter notre territoire de projets structurants, sans oublier les communes dans notre territoire.

Je n'hésite pas à dire que c'est un excellent budget. Vous jugerez par vous-même. Vous verrez énumérés les différents projets d'investissement. Il est assez équilibré puisqu'il essaie de doser au maximum ses efforts suivant les compétences, de manière à n'oublier aucun chapitre ; des projets structurants en passant par la voirie, des structures d'aménagement de notre territoire comme le centre de loisirs de Cours-de-Pile, la micro-crèche de Razac-de-Saussignac et la crèche Pous ; un effort important sur le matériel pour nos personnels, tracteurs, épaveuses, balayeuses, bennes OM etc. ; un effort supplémentaire sur l'aide aux entreprises ; une aire de covoiturage à Lembras dans le cadre du schéma départemental ; des travaux importants, très rapidement, pour essayer de contrecarrer les problématiques d'inondation dans le cadre de la GEMAPI ; et puis 500 000 € dans le cadre des fonds de concours pour les communes.

Un mot aussi très bref, mais on y reviendra sans doute tout à l'heure, un effort sur le fonctionnement, sur le fonctionnement pour nos salariés avec une aide substantielle pour amener tous les salariés à avoir la même prime annuelle en fin d'année, ce qui sera le cas dès cette année 2019 avec 900 € pour chaque salarié avec une équité parfaite ; 50 000 € affectés aussi à une dotation pour les accompagner dans le cadre de la souscription pour une mutuelle et puis, on voit que la situation au niveau des arrêts maladie s'améliore sur notre territoire. Les faits marquants, vous le verrez, ce sont les efforts sur le 012, on débattrà sans aucun doute aussi là-dessus.

Voilà un peu les grands axes de ce budget, mais je vais laisser Jean-Jacques vous donner les détails.

M. Chapellet : Merci Président. Donc je vous propose de présenter encore des chiffres. On va dérouler le budget principal et les budgets annexes, et après on ouvrira aux débats parce que si on ouvre le débat après le budget principal on risque, comment dire, de « squeezer » un peu les budgets annexes. Donc je préfère dérouler l'intégralité des budgets et après on revient sur toutes les questions bien évidemment qui vous viendront à l'esprit, quelque soit le budget en question.

Laurent tu es aux commandes. Est-ce que tu peux partir sur le diapo ; c'est le diapo qui vous avait été présenté en Conférence des Maires, qu'on a remis ce soir devant vous.

Le premier slide, c'est la représentation du budget donc compte administratif 2018, vous voyez les budgets précédents. C'était surtout pour faire apparaître en bas dans les lignes noires, concernant l'avant-dernière colonne sur le compte administratif 2018, où on voit le solde, les 4 552 358 €, c'est ce qu'on a repris dans notre résultat par anticipation et vous voyez que l'épargne nette est quand même assez conséquente à hauteur de 4 695 383 €, si mes yeux ne me font pas défaut.

Alors le budget principal globalement toutes sections confondues s'équilibre à hauteur de 62 642 336 €, répartis pour 42 393 194 € sur le fonctionnement et le solde soit 20 964 782 € sur la section d'investissement. Donc là vous avez la représentation du fonctionnement par chapitre en pourcentage selon la technique du camembert.

Sur les dépenses de fonctionnement, 42 393 194 € je vous le disais en préambule, vous avez la répartition sur les postes de dépenses, sur le 011, 5 895 050 €. On rentrera un peu dans les détails de chacun de ces postes pour expliquer les mouvements de fonds bien évidemment. Les charges de personnel 012 à 15 426 146 €, les atténuations de produits 3 110 946 €, les dépenses imprévues de fonctionnement 900 000 €, le Président en parlait à l'instant, ce qui nous amènerait sur cet équilibre un virement à la section d'investissement presque à hauteur de 5 millions, vous voyez 4 903 961 €. Après ce sont des opérations d'ordre 3 100 000 €. Autres charges de gestion courante le 65 à hauteur de 8 209 651 €. Les charges financières, remboursement d'intérêts des emprunts 793 500 € et charges exceptionnelles 53 940 €, ce qui nous fait nos 42 393 000 €.

Sur le 011 un peu en détail, les 5 895 000 € qui vous ont été présentés précédemment, donc l'intégration sur les compétences nouvelles, sur le PGB et la GEMAPI, sur le fonctionnement de la micro-crèche sur Razac-de-Saussignac sur le dernier trimestre ou voir quatre mois en fin d'année quand elle sera fonctionnelle, l'assurance de l'Éscat qui autrefois était payée par D'Aucy c'est quand même 40 000 € que la CAB assure, l'animation de l'OPAH 80 000 € et une étude concernant la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 sur l'assainissement collectif budgétée 25 000 €.

Sur le 012, 15 426 146 €. On a une augmentation de cette ligne budgétaire qui s'explique par l'intégration de six agents du PGB en année pleine, les techniciens rivière qui sont arrivés de la dissolution des syndicats rivières ; la progression mécanique des salaires, ce qu'on appelle communément le GVT ; la mise en place du RIFSEEP et la poursuite d'harmonisation de la prime annuelle, 50 000 € inscrits, là aussi Président tu en parlais tout à l'heure en préambule. La participation sur la complémentaire santé, tu le disais aussi, 50 000 € ont été inscrits sur le 012 ; atténuation de produits, donc 3 110 946 €. Vous avez l'explication sur les attributions de compensation donc 1 847 000 € et la DSC à hauteur de 400 000 €. C'est ce montant qu'on validera tout à l'heure au point n° 3 sur la répartition au profit de chacune des communes-membres. Et on retrouve aussi dans cette ligne budgétaire la participation de l'Agglo au FNGIR à hauteur de 848 500 €. Les dépenses imprévues, Président, tu en parlais, on a budgété 900 000 € pour parer à toutes éventualités en cours d'exercice budgétaire, ce qui nous permet par différentiel de faire un virement à la section d'investissement de quasiment 5 millions d'euros. C'est une somme quand même non négligeable pour assumer une partie de l'auto-financement des investissements. Les opérations d'ordre entre sections, 3 100 000 €, ce sont des dotations expliquées en bas de la page, dotations aux amortissements des immobilisations.

Sur le 65, les charges de gestion courante, 8 209 651 €, vous avez le détail des participations, le SMD3, le SMAD, les subventions aux associations où on a budgété 630 000 €, et la prise en charge des budgets annexes par des virements entre les budgets 300 000 € sont inscrits ici ; 845 651 € sont inscrits au titre de la compétence du transport scolaire, puisque cette année en année pleine la Région nous demande d'inscrire la totalité des dépenses et la totalité des recettes liées au transport scolaire, alors qu'autrefois on inscrivait uniquement le différentiel, les dépenses moins les recettes. Là, il faut intégrer la totalité. Là on est en dépenses et tout à l'heure vous verrez en recettes un montant dédié justement au transport scolaire. Les charges financières 793 500 €, ça ce sont les intérêts d'emprunt. Charges exceptionnelles 53 940 €, vous avez le détail, 6 000 € pour les bourses et prix, le permis de conduire, 10 000 € pour les autres charges exceptionnelles et 15 000 € inscrits pour l'annulation de titres passés sur les exercices antérieurs.

On a balayé toutes les dépenses, on arrive donc aux recettes de fonctionnement, toujours pareil, sous forme de camembert en pourcentage. Là c'est la fiscalité qui constitue le gros de nos recettes bien évidemment.

Donc les excédents antérieurs reportés 3 729 000 €, les atténuations de charges, vous avez surtout prestations de service 3 185 745 €, impôts et taxes, on va rentrer dans le détail pour voir chacune d'entre elles 25 833 000 €, dotation et participation 8 672 000 €, autres produits de gestion courante et produits exceptionnels pour arriver à nos 42 millions d'équilibre de la section fonctionnement.

Les résultats reportés 3 729 311 €, atténuation de charges donc ce sont des remboursements d'assurance ou de sécurité sociale liés aux risques sur le personnel, opérations d'ordre entre sections 750 000 €, les amortissements des subventions d'investissement et l'intégration de travaux réalisés au FCTVA sur les travaux de régie. Sur les produits et services 2 470 094 €, vous avez l'explication, liés aux recettes des règlements des familles, prestations sur les compétences de la CAB : la crèche, les centres de loisirs, centre culturel, la piscine. Là dedans aussi on retrouve le remboursement des salaires des budgets annexes du Spanc et du transport urbain vers le budget principal pour 705 000 €, le remboursement des salaires de l'école de musique 350 000 € et les refacturations aux communes, arrêtées notamment par la CLECT, à hauteur de 123 000 €. Et là vous avez, ce dont je vous parlais tout à l'heure, 715 651 €, c'est la recette concernant le transport scolaire vis-à-vis du Conseil Régional et donc finalement on n'a assumé en charges réelles que le différentiel entre ces deux montants. Impôts et taxes 25 833 000 €, vous avez les attributions de compensation 1 182 000 €, la recette de la taxe d'habitation 7 633 467 €, le foncier bâti 344 692 €, la CFE 4 655 493 €, la CVAE 2 417 297 €, la Tascom 1 119 000 € et l'IFER 155 811 €.

Est-ce que je vous donne toujours la lecture des montants ou je vous saoule ? Dites-le-moi !

La TOM, on est à hauteur de 7 100 000 €, ça c'est pour subvenir à la collecte et au traitement des ordures ménagères, la GEMAPI 226 415 €, c'est la délibération qu'on avait prise déjà l'année dernière ; le fonds de péréquation 661 074 € et la taxe de séjour escomptée 120 000 € de recettes, ce qui nous fait le total des 25 millions en haut du chapitre 73.

Sur le 74, dotations et participations, 8 672 573 €, vous avez le détail, dotation d'Interco, dotation de compensation des EPCI, dotation des autres organismes donc financement de certains services, CAF, compensation de fiscalité et dotation de compensation de réforme sur la TP, ce qui nous donne nos 8 672 000 €. Autres produits de gestion courante donc 73 994 €, sur le revenu des immeubles 71 194 € et le différentiel 2 500 € de produits divers de gestion courante, produits exceptionnels 48 500 €. Voilà sur le fonctionnement.

On passe à la section d'investissement, toujours pareil, sous forme de répartition en pourcentage. Les dépenses d'investissement, un prévisionnel à hauteur de 20 964 792 €, avec les subventions d'investissement, les remboursements d'emprunt, les immobilisations etc. On va rentrer dans le détail de ces dépenses d'investissement. Alors ce sont les restes à réaliser en dépenses 2 369 115 €, c'est ce qui avait été projeté en 2018 et qui n'a pas été réalisé mais qu'on est obligé de reporter pour pouvoir le financer en 2019. Vous avez le détail, je vous en laisse libre de la lecture. Tout à l'heure tu en parlais sur le centre de loisirs à Cours-de-Pile, la crèche de Razac-de-Saussignac, ce sont des dépenses en restes à réaliser. Non, tu a passé le slide, on est sur les opérations nouvelles 2019 donc à hauteur de 12 295 700 € donc le PLU 85 000 €, l'étude de la compétence eaux et assainissement, fonds de concours,

subventions aux organismes publics 1 440 000 €, règlement d'intervention économique, l'informatique, du mobilier, donc là les crèches, la crèche de Razac-de-Saussignac et le centre de loisirs à Cours-de- Pile, c'est sur 2019 avec les restes à réaliser qui seront financés cette année ; équipement des services techniques 358 000 €, véhicules et matériels roulant, le Président en parlait tout à l'heure, 776 000 € dont une benne à ordures ménagères, un porte-outils épareuse. Sur la voie verte 2 775 000 €, berges, sentiers de randonnée 2 350 000 €. Sur la voirie, infrastructures 2 200 000 € et travaux projetés sur les bâtiments communautaires à hauteur de 800 000 €, éventuellement avec 200 000 € fléchés sur le cadre de la rénovation énergétique. Le résultat d'investissement reporté, 3 131 000 €. Les opérations d'ordre entre sections 750 000 €, ce sont les amortissements des subventions et sur la reprise du FCTVA. Subvention d'investissement donc 450 000 €, c'est ce qu'on verse sur les budgets annexes éventuellement pour équilibrer les budgets annexes. Remboursement d'emprunts donc en capital 1 968 000 €.

Les recettes sur la section d'investissement, toujours pareil, sous forme de pourcentage. Bien évidemment on équilibre à hauteur de 20 964 792 €. Vous avez le virement en provenance de la section de fonctionnement dont on parlait tout à l'heure, quasiment à 5 millions, 4 903 961 €. Les produits de cessions d'immobilisation 500 600 € et opérations d'ordre entre sections, dotation au fonds de concours réserve et subvention d'investissement et le différentiel par un emprunt pour équilibrer la section. Sur les recettes d'investissement, les restes à réaliser en recettes, vous avez du FCTVA qu'on doit récupérer sur le dernier trimestre 2018 et des subventions reçues 1 599 468 €. Les dotations et réserves, affectation du résultat de fonctionnement 2018 en réserve, c'est ce dont on parlait tout à l'heure sur les affectations de résultat et du FCTVA 2019, 1 653 097 €. Les subventions d'investissement à hauteur de 3 323 505 € et vous avez le détail des subventions sur la Voie Verte, sur la Maison des Vins et du Tourisme, sur le centre de loisirs de Cours-de- Pile, la crèche de Razac-de-Saussignac et pour les travaux réalisés dans le cadre de la GEMAPI et sur éventuellement le transfert de la compétence eau et assainissement collectif, les subventions escomptées en 2019. Virements de la section de fonctionnement donc on les retrouve là, produits de cession d'immobilisation 500 600 €, cession des maisons situées à l'Escat inscrite pour 500 000 € et la reprise d'un véhicule pour 600 €. Amortissement 3 100 000 € et emprunts et dettes pour équilibrer donc le budget 2019 ferait appel à un emprunt à hauteur de 1 974 036 € pour équilibrer la section d'investissement.

On a fait à peu près le tour du budget principal donc je vous propose, comme je vous le disais tout à l'heure de continuer sur les budgets annexes.

Sur le budget annexe de Bouniagues, vous avez le détail, 23 100 € de travaux et d'études sont prévus sur cette zone en 2019 ; en 2018 on a vendu un lot ce qui engendré une recette de 5 804 € et la vente d'un autre terrain est prévue pour 5 640 €. Sur celui de la Tour Ouest, deux terrains devraient être cédés en 2019 pour permettre l'installation d'une entreprise et l'extension d'une qui est déjà présente et on escompte 88 540 € de recettes ; 24 000 € de travaux et d'études sont prévus pour réaliser les accès et la desserte des lots restants. Vous avez le détail de l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement et vous avez la surface encore résiduelle disponible à la fin.

Sur le budget annexe des Sardines, 40 000 € prévus pour la réalisation de travaux et d'études ; la section fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 130 048 € en dotation aux provisions pour risques et charges, somme que l'on retrouve à l'identique en recettes de la section d'investissement.

Sur le budget annexe du pôle de La Poudrerie, 2 000 € d'études sont prévues dans le cadre d'une cession éventuelle à une entreprise qui est intéressée par l'emplacement. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 1 072 204 € en dotation aux provisions pour risques et charges, somme que l'on retrouvera à l'identique en recettes de la section d'investissement.

Sur le budget annexe de Cablanc, la zone est achevée aujourd'hui, 1 000 € sont prévus en 2019 pour la réalisation d'études techniques. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 215 839 € en dotation aux provisions pour risques et charges, somme que l'on retrouve à l'identique en recettes de la section d'investissement. Deux lots devraient être cédés pour un montant de 80 000 € sur l'exercice 2019.

Sur le budget annexe de Lanxade, 10 000 € d'études et de maîtrise d'ouvrage et du règlement de lotissement sont inscrits et 200 000 € de travaux devraient être lancés. Ces opérations seront financées par l'octroi de subvention, 99 300 € et par le produit de vente de deux lots pour 61 575 €.

Sur le budget annexe des Galinoux, à ce jour le site accueille une entreprise de conception électrique dans les bâtiments, un loyer de 50 000 € par an est perçu à ce titre. En 2019, 6 000 € d'études sont prévues en investissement. Les dépenses de fonctionnement s'élevant à 56 000 € pour l'entretien courant et les taxes foncières.

On en a fini pour les budgets annexes des zones d'activités économiques.

Le budget annexe du complexe du Roc, là une procédure de liquidation judiciaire ayant été prononcée, on est en train de mener une réflexion sur le périmètre exact à confier à un nouvel opérateur et sur le devenir du site en général et on réfléchit sur la globalité des possibilités qui sont à notre disposition. On prévoit de budgéter 8 000 € sur de l'entretien et éventuellement 9 500 € sur des projets de travaux d'investissement, mais la démarche est plutôt de mener une réflexion pour le devenir de ce site-là.

Le budget annexe des Transports Urbains, en 2019, 443 000 € seraient prévus en investissement avec l'acquisition de deux navettes électriques pour 200 000 € ; acquisition de matériel pour les services des mobiliers, les arrêts de bus et des travaux de mise en accessibilité. Les dépenses de fonctionnement se décomposeraient comme suit : les charges à caractère général 197 450 €, charges de personnel 630 800 €, les intérêts de la dette 22 500 € et les dotations aux amortissements de 173 500 €. En face les recettes de fonctionnement : on a la billetterie pour 33 000 € ; le VT, donc le Versement Transport qui est de la fiscalité, de 830 000 € ; une subvention d'exploitation 32 000 € et une subvention d'équilibre en provenance du budget annexe estimée à hauteur de 123 525 €.

Sur le budget annexe du SPANC, sur l'entreprise Véolia qui est un marché de prestations de services, les dépenses sont constituées par le paiement des contrôles au prestataire de service 95 000 € et les charges de personnel administratif pour faire fonctionner ce budget annexe 72 975 €. Les recettes sont constituées par la facturation aux usagers des prestations de contrôles donc 160 000 € escomptés, les subventions de l'agence de bassin 8 200 € mais qui ne vont pas tarder à tomber à zéro et une subvention du budget principal nécessaire pour équilibrer ce budget où l'on prévoit de faire une écriture de 103 565 €.

Et le dernier, si je ne me trompe pas, c'est le budget annexe du Parc Aqualudique. Le paiement des intérêts de la dette 52 500 € et l'assurance dommage ouvrage du bâtiment 150 000 € en section fonctionnement. Et en investissement, les études liées à la maîtrise d'ouvrage et les travaux sont prévus à hauteur de 8 027 354 €. Le remboursement du capital devrait se situer aux alentours de 140 000 € en fonction des phases de mobilisation, des crédits pour faire face aux règlements des factures des

entreprises. Les recettes en face sont constituées par les subventions obtenues et promises dans le cadre du PLR, les subventions du Fonds National du Développement du Sport, le recours à l'emprunt pour équilibrer la section et une subvention du BP à hauteur de 224 626 € pour équilibrer de ce budget annexe. Donc vous avez en-dessous les subventions attendues à hauteur de 3 788 000 € et le recours à l'emprunt qui serait le différentiel prévu à hauteur de 2 062 740 €.

Président, j'en ai fini pour le balayage de ces différents budgets. J'espère que je n'ai pas été trop long ; veuillez m'en excuser.

M. le Président : Très bien Jean-Jacques. Merci pour les détails de tous ces budgets. Le débat est ouvert. Madame BLANC.

Mme Blanc Lajonie : Simplement moi j'ai quelques questions. Dans les dépenses de fonctionnement à la page 15, je vois une augmentation des produits de traitement de 25 %, on passe de 17 800 à 22 500. Il m'avait semblé que nous étions dans la charte zéro pesticide, donc on devrait voir baisser normalement cette somme. J'ai été intriguée aussi par l'entretien des terrains qui est en augmentation de 70 %, on passe de 57 800 à 98 400. Je ne sais pas pourquoi mais vous allez sans doute me l'expliquer. Et puis je suis aussi assez étonnée d'une somme qui est attribuée aux annonces et insertions, qui était de 10 500 € et qui passe à 24 165 €. C'est une somme qui est plus que doublée, c'est une augmentation de 130 %. Est-ce que vous pouvez me donner les informations ?

M. le Président : Alors vous avez raison, le diable se cache dans les détails. Comme je ne connais pas tous les détails complètement, je vais demander aux services de nous donner une réponse plus précise parce que là, à la virgule, c'est un peu difficile.

M. Laporte : Sur les annonces, c'est que ces sommes étaient dispersées un peu dans tous les services et que par souci d'économie on a regroupé tout au sein du service marchés, et du coup il y a tout ce qui était dispersé dans les services qui est regroupé, d'où l'augmentation de la somme.

Après, les entretiens des terrains, il y a la Véloroute Voie Verte, il y a sans doute l'Escat également qui expliquent l'augmentation des crédits. Et les produits d'entretien, ce sont les produits de la piscine.

M. le Président : Merci. Monsieur Zapéra.

M. Zapéra : Merci Monsieur le Président.

Mme Blanc Lajonie : J'attends une explication pour les annonces et insertion parce que moi je veux bien mais...

M. Laporte : Si, si annonces et insertions, les crédits étaient dans les services et il nous a semblé plus opportun de tout regrouper au sein du service marchés dans le Secrétariat Général. Donc ça veut dire que tout ce qui était des petits bouts dispersés, c'est regroupé au même endroit et du coup on espère aussi faire des économies sur ces annonces légales par ce biais-là.

Mme Blanc Lajonie : (hors micro) Pardon je ne veux pas vous accuser d'une campagne de propagande mais 130 % d'augmentation ça m'a paru beaucoup.

M. Chapellet : (hors micro) C'était réparti sur plusieurs budgets avant. Le montant était le même.

M. le Président : Ça dépend de quel montant on part parce que 130 % de ce montant ça ne fait pas non plus une somme vertigineuse. Monsieur Zapéra

M. Garrigue : Ce n'est pas de la propagande Madame Blanc, ce sont des obligations, notamment en matière de marchés. On est obligé de faire des appels à la concurrence et ça se fait beaucoup sous cette forme-là. Et jusque-là c'était dispersé entre plusieurs budgets et là ça a été regroupé. Mais il n'y a pas du tout, à moins qu'on fasse de la propagande à travers les appels à concurrence.

M. le Président : Il y a beaucoup de dossiers d'investissement donc il y a aussi beaucoup d'annonces légales, Monsieur Zapéra.

M. Zapéra : Ah enfin ! Merci. Donc j'écoutais votre présentation très attentivement Monsieur le Président. Vous avez dit que ce budget était excellent et réaliste, bon si vous le jugez excellent je vous en félicite, et ma première question donc est-ce qu'il sera aussi excellent que l'année dernière où on a voté un budget sans augmentation de la fiscalité et un mois plus tard on augmentait la fiscalité de 26,87 % sur la taxe d'habitation ? Donc ça c'était ma première question. Est-ce qu'il va être aussi excellent que ça, notamment pour le portefeuille des Bergeracoises et des Bergeracois ?

Ma seconde question, c'est par rapport à votre exposé, vous avez dit que vous alliez y répondre sur le 012 le personnel. Dans votre argumentaire vous dites que vous allez faire des nouvelles dépenses de l'ordre de 300 000 €, vous avez expliqué la fameuse prime qui va être harmonisée. L'harmonisation de la prime on en parlera tout à l'heure donc là j'ai bien pris ma note. Juste dire que vous annoncez quand même en page n° 1 le recrutement d'un technicien informatique. Je vous rappelle que quand vous avez candidaté pour la présidence de la CAB, quand vous avez passé votre grand oral à l'espace François Mitterrand, vous nous avez expliqué que vous feriez entrer la ville de Bergerac dans le Bureau, vous l'avez fait. Par contre vous avez parlé de mutualisation et vous avez parlé du poste de technicien en informatique, je vois qu'on mutualise bien plus qu'on n'en recrute un, qu'on a déjà recruté mais qu'on va payer en année pleine.

Le second élément, et tout à l'heure vous parliez mais très bien qu'on puisse harmoniser les primes tant mieux pour le personnel, on a parlé aussi des congés payés, des congés en moins la dernière fois, des RTT, la pointeuse etc. donc on ne va pas y revenir. Par contre, vous dites que vous allez limiter ces dépenses aussi sur le 012 par, je vous cite, « le non-remplacement systématique de certains départs à la retraite de contrats arrivés à échéance, ainsi que le redéploiement de personnel en poste entre les différents services seront poursuivis afin de maîtriser l'évolution de ces dépenses ». Donc mes deux questions sont les suivantes : quel est l'impact financier du coup du non-remplacement systématique et du redéploiement ? Et surtout, combien de postes ne vont pas être remplacés et dans quels services, et combien de postes vont être redéployés et dans quels services ?

Ma troisième intervention concernera le 022 et ça sera la partie la plus longue de mon intervention. Vous avez dit tout à l'heure « Oh calme là », non vous ne l'avez pas dit mais « je vais jouer la prudence » ça a été vos mots, 900 000 € par rapport au 022 qui sont les dépenses imprévues de fonctionnement. Donc moi je suis très étonné de cette prudence parce qu'en 2015 quand vous étiez Premier Vice-Président de cette Agglomération en charge de la réalisation du budget et de l'économie, vous mettiez 50 000 € sur ce poste-là. En 2017, quand vous avez pris la présidence de cette Agglomération là où justement puisque vous disiez « attention il n'y a pas de sous etc. le fonctionnement, ouhhh les dépenses de fonctionnement etc. », il fallait être prudent, là vous ne mettiez que 100 000 €. Et, 2018, vous étiez déjà à 400 000 et aujourd'hui on passe à 900 000 € dans le premier budget 2018 qu'on a voté. Donc moi j'ai regardé un petit peu quand même je me suis dit mais ça me paraît énorme de mettre 900 000 €. Et effectivement quand on met 900 000 € de côté sur un budget, sur des dépenses totales de fonctionnement cumulées qui sont de 42 393,194 € ça représente 2,12 % du budget. Et je me demande comment des maires, et surtout le président ou la personne qui élabore le budget, peuvent savoir à l'avance qu'une bonne partie de notre budget, c'est-à-dire 2,12 % ça me paraissait énorme, on pouvait prévoir des dépenses de fonctionnement imprévues. Mais quels sont ces imprévus pour

900 000 € pratiquement 1 million d'euros ? Donc du coup je me suis posé la question : que font, des gens dont je ne partage pas du tout le positionnement politique et certaines actions qu'ils mènent à la ville de Bergerac, mais quel est le positionnement de prudence d'Adib Benfeddoul qui gère les finances à la ville de Bergerac ? La ville de Bergerac par exemple, c'est un budget de fonctionnement de 34 223 420 € ; Adib Benfeddoul, sur le budget cette année il a mis 146 420, c'est-à-dire 0,43 % du budget. En quoi Adib Bendeddoul est cinq fois moins responsable en ne prévoyant pas des dépenses imprévues de fonctionnement à la hauteur que vous les avez prévues ? Et du coup je me suis dit mais il va me dire, Frédéric Delmares que ce n'est pas une intercommunalité, et donc j'ai cherché des intercommunalités dans le Sud-Ouest qui avaient un budget de fonctionnement sensiblement identique au nôtre. Alors j'ai cherché, j'ai cherché et ça n'a pas été facile parce qu'il y en a plein qui ne mettent rien dans le 022, et surtout dans les mêmes dépenses de fonctionnement c'est un peu compliqué. Eh bien j'en ai trouvé une figurez-vous en Dordogne. Celle avec laquelle vous aimez vous afficher avec son Président dans la presse, le Grand Périgueux. Le Grand Périgueux a 4 millions de différence avec nous, c'est-à-dire on est à 46 686 000 € dans le total cumulé des dépenses de bon fonctionnement. Donc moi je pense que Jacques Auzou avec qui vous aimez bien vous afficher, avec qui vous aimez bien travailler, n'est pas quelqu'un d'aussi irresponsable, donc je ne comprends pas pourquoi dans son budget il ne met que 100 000 € de dépenses imprévues de bon fonctionnement. C'est-à-dire 0,2 % de son budget. Pourquoi Monsieur Auzou est dix fois moins précautionneux que vous ou moins prudent ?

Donc ça c'était une question que je voulais vous poser. Vous faire remarquer qu'avant qu'on augmente la fiscalité, on n'avait que 400 000 de côté, aujourd'hui on en rajoute 500 000 ça représente 30 % de la fiscalité nouvelle que vous avez créée sur la collectivité. Moi j'ai l'impression que ce ne sont pas des dépenses imprévues de fonctionnement. Vous savez très bien ce que c'est. C'est un compte qui est prévu pour les dépenses imprévues de fonctionnement. Vous savez très bien ce que c'est. Est-ce que ça va être vous faire plaisir comme vous voulez, comme la dernière fois pour changer de nom de la CAB par exemple ? A 300 000 €, un petit plaisir de ce type-là. Ce qui est sûr, c'est qu'avec cet argent et cette nouvelle fiscalité, avec ces airs en imprévu de fonctionnement, vous n'avez pas fait le choix de baisser le prix des services communautaires que sont la piscine, que peuvent être par exemple, l'ALSH, la crèche etc.

Donc voici mon intervention sur le 022 et puis moi j'ai juste une petite remarque, si vous me le permettez je vais tourner la page de mes notes, sur les investissements effectivement, vous pouvez vous vanter de faire des investissements, mais vous avez raison, vous avez augmenté de 1 600 000 de nouvelles fiscalités. Mais moi ce que j'aimerais dire c'est que l'année dernière avant d'augmenter la fiscalité sur les routes on était à 1 600 000 on est passé à 2 100 000. Vous avez augmenté de 500 000 € avec la nouvelle fiscalité le budget des routes, très bien, les routes ont le sait tous, elles sont dégradées sur la collectivité. Moi je voulais juste vous faire remonter que ces 500 000 € ils n'y sont pas allés parce que finalement on a quand même, on appelle ça, ce n'est pas des reports à nouveau mais des restes à réaliser de 577 000 € sur les routes, c'est quand même 27 % du budget de l'année dernière. Moi ça me pose un problème. Donc soit on a un problème de planification. Alors on peut me dire, ce sont les inondations etc., je pense que quand on n'arrive pas à planifier 27 % du budget qu'on s'est mis, c'est qu'on a un problème au niveau de la planification des travaux. Et puis, après en fonction du débat, je me réserverai de vous redemander le droit de la parole. Merci

M. le Président : Bien je vais essayer de vous répondre brièvement sur deux-trois points, les autres on l'a déjà fait, je n'y reviendrai pas.

Sur les dépenses imprévues. Evidemment que ce n'est pas une dépense imprévue, je l'ai dit dans mon introduction, c'est une sécurité. C'est une sécurité pour garantir le résultat de l'exercice 2019, pour préparer le budget d'investissement de 2020. On ne fait pas un one shot. Il est important pour nous de pouvoir investir en 2020 donc c'est une sécurité. Quand on a la capacité de mettre une somme de côté pour garantir, parce qu'un investissement et l'aménagement du territoire ça ne se gère pas sur une année. Ça se gère sur plusieurs années. Donc ça, c'est la réponse à cette question. Les autres, je crois qu'on vous a déjà répondu donc je ne reviendrai pas dessus.

Si vous le permettez, je voudrais m'arrêter un instant et peut-être vous poser une question à mon tour. Ça pourrait être intéressant puisque dans un débat vous posez une question, je pourrais vous poser une question. Depuis 2017, nous avons adhéré au SMPN, avec un programme d'investissements, Syndicat Mixte Périgord Numérique, pour 200 000 € ; la ligne SNCF, financer la ligne SNCF c'est 1 400 000 € ; l'adhésion au Conservatoire de Musique c'est 350 000 €. Les augmentations successives qu'on a au chapitre 65 c'est à peu près 3-400 000 € par an ; augmentation chronique des syndicats etc. ; les prises de compétences nouvelles c'est 150 000 €, cette année quand même en études pour l'assainissement l'année prochaine ; le fonctionnement de nouveaux services qui seront celui du centre de loisirs de Cours-de-Pile, la crèche de Razac-de-Saussignac ce sera à l'horizon de l'année prochaine 200 000 € ; le lissage de la prime, vous avez dit quand même c'est quelque chose qu'on a fait monter en puissance pendant trois ans, c'est 900 € par salarié pour que tout le monde ait la même prime, c'est 200 000 € avec le montant pour le financement à la mutuelle. Ça fait à peu près 2 500 000 €. Quand vous avez un résultat de 500 000 € en 2016, comment vous financez ça Monsieur Zapéra ?

Expliquez-moi, parce que moi je voudrais comprendre. Parce que vous me faites sans arrêt des reproches sur mon incapacité à gérer un budget, il me semble que les chiffres sont assez probants, on verra tout à l'heure ce qu'en pensent nos collègues, mais moi j'ai envie de vous poser cette question. Comment vous financez ces 2 500 000 € ? Ce n'est pas écrit sur votre papier ça peut-être ? Dites-moi le !

M. Zapéra : Merci Monsieur le Président d'inverser les rôles, ce qui montre la difficulté que vous avez à répondre à mon argumentaire. Moi, mon rôle de l'opposition c'est de vous mettre en avant les difficultés que vous rencontrez dans votre budget. Et je pense qu'au 022, Monsieur le Président, vous n'avez pas le droit de gonfler ce poste parce que ce poste vous l'avez dit c'est augmenter vos ratios. Donc déjà je pars pour une partie de votre réponse. Quand on met 900 000 € de côté en dépenses imprévues de bon fonctionnement, c'est que les autres dépenses sur les postes que vous venez de dire, vous les avez déjà affectées à votre budget. Vous avez affecté pratiquement 1 million d'euros !

M. Chapellet : On peut mettre jusqu'à 7,5 points.

M. Zapéra : Excusez-moi Monsieur de faire appel au règlement, c'est Monsieur le Président qui donne la parole, j'ai été correct, il me l'a fait remarquer la dernière fois, c'est Monsieur le Président qui donne la parole, donc vous attendrez à ce que Monsieur le Président vous donne la parole.

Moi ce que je voudrais dire Monsieur le Président, c'est qu'aujourd'hui, on ne va pas se cacher la face, dans ce 022 vous mettez 900 000 €, il n'y a aucune collectivité en Aquitaine qui met autant. Je vais finir mon argumentaire, si vous me le permettez Monsieur le Président.

M. le Président : Accélérez un peu, accélérez.

M. Zapéra : Aucune collectivité, même la métropole bordelaise ne met pas 1 million en 022. Mais ce 022 vous le mettez, vous l'avez dit, pour vos ratios de bon fonctionnement et pourquoi ces ratios de bon fonctionnement vous les voulez ? Dites-le-nous !

Monsieur le Président : Mais vous le savez Monsieur Zapéra, tout le monde le sait autour de la table, mais je vais vous le dire. Les ratios de bon fonctionnement ça permet d'emprunter, voilà. Ça permet simplement d'emprunter quand on veut faire un investissement. Quand vous avez des mauvais ratios de fonctionnement, quand vous allez voir les banques, elles vous refusent. Vous savez quand on est allé voir, je vais vous dire une chose et puis on va terminer là-dessus, vous avez parlé maintenant les autres veulent parler, ce n'est pas votre assemblée ! Les autres veulent parler. Les banques, pourquoi les projets ne sont pas sortis précédemment ? Parce qu'on n'arrivait pas à financer nos investissements. C'est tout. C'est aussi simple que ça. Maintenant la parole, ne monopolisez pas la parole, Jean-Jacques Chapellet à la parole.

M. Chapellet : Moi je préfère plutôt que d'avoir 50 000 € en dépenses imprévues et 400 000 € en virement de section de fonctionnement, d'investissements pardon, je préfère avoir 900 000 € en dépenses imprévues et quasiment 5 millions d'euros au virement à la section d'investissement. Je pense que c'est quand même beaucoup plus sécuritaire.

Le deuxième point, c'est que les 900 000 €, on ne va pas les dépenser comme bon nous semble. C'est soumis à délibération du Conseil Communautaire et chaque fois qu'il y aura un point qui nécessitera une dépense, on piochera dans ces 900 000 € et vous serez tous informés de la situation et on votera tous ensemble.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Jean-Paul.

M. Rochoir : Je voulais vous répondre sur le point 012. Sur le chapitre 012,

M. Zapéra : (hors micro) Je ne vous permets pas Madame ! Il y a une personne qui fait le salut hitlérien parce que j'ai levé le bras ! Ce n'est pas correct !

M. Rochoir : Alors je voulais parler du 012. Sur le 012, tout le monde a remarqué que c'était la partie la plus importante du budget de fonctionnement puisqu'on est à plus de 15 millions. Et à plus de 15 millions, on a une augmentation par rapport à 2018 de 3,16 %. Et ceci en intégrant, ça a déjà été dit mais je le répète, en intégrant l'arrivée du PGB pour 150 000 €, j'arrondi les chiffres, l'arrivée des techniciens de la GEMAPI pour presque 90 000 € ; en intégrant cela, en intégrant aussi la prime annuelle, qu'on a réussi après négociation et concertation avec les représentants du personnel et quoiqu'on en dise il y a eu de nombreuses réunions de concertation et de réunions, alors certes à un moment donné ça n'a pas été voté à l'unanimité mais pour satisfaire tout le monde c'est très difficile, on le voit déjà ici ce soir, mais c'est comme ça, c'est la démocratie, en intégrant tout cela, alors vous avez posé la question, comment on va faire pour effectuer les non-remplacements ? Effectivement, lorsqu'il y a des personnes malades ou absentes, on essaie de résoudre le plus possible en interne sans remplacement, et effectivement si on laisse aller, si on ne fait pas d'économies, on va avoir un budget du personnel, on le sait tous dans nos communes, où il faut faire attention. Et je voudrais simplement terminer, puisque j'ai entendu ici plusieurs fois que l'absentéisme était important et que c'était un signe de mauvaise santé de la collectivité et de la mauvaise gestion des ressources humaines ; je voudrais faire remarquer et informer tout le monde que pour le mois de janvier et de février, on a le plus bas taux d'absentéisme depuis le début de la CAB. Le plus bas taux ! Alors j'espère que ça va continuer. Bien entendu souvent on n'y est pour rien lorsque les gens sont malades mais il se trouve qu'on a en janvier et en février moins de malades ;

et il se trouve en ce qui concerne l'absentéisme, j'y réponds parce que plusieurs fois la question a été posée, on a quand même un taux important d'absentéisme, et c'est une bonne chose, pour les congés de maternité et de paternité, ce qui est souvent un signe de bonne santé. Et je voudrais dire que par rapport au budget on va continuer à gérer d'une façon très rigoureuse le budget des ressources humaines. Merci.

M. le Président : Daniel Garrigue a demandé la parole.

M. Garrigue : Moi Monsieur Zapéra, là sur cette affaire de provisions, je voudrais dire ce qui compte vraiment dans un budget c'est ce qu'on appelle l'autofinancement net. C'est-à-dire, à partir de ce qu'on a gardé sur la partie fonctionnement, la capacité qu'on a à couvrir le remboursement des emprunts et les investissements. Et ce qu'on appelle l'autofinancement net, c'est ce qui reste une fois qu'on a couvert le remboursement des investissements. Alors, c'est vrai que la ville de Bergerac on est avec un autofinancement net extrêmement serré ; on a même encore un autofinancement net négatif aujourd'hui ; on l'aura encore sans doute jusqu'en 2020 parce qu'on a des problèmes de remboursement d'emprunts très élevés avec des échéances de remboursements qui sont très élevées et c'est vrai qu'on n'est pas en mesure d'afficher un autofinancement net fort et donc effectivement ça se ressent sur notre provision pour dépenses exceptionnelles. C'est vrai qu'on est à 146 000 €, vous avez raison, si on voulait être dans une bonne situation par rapport aux risques de dépenses exceptionnelles, on devrait être aux environs de 500, 600 000 € de provisions. Et si on voulait en plus dégager, afficher qu'on a une capacité d'autofinancement net capable de rassurer nos créanciers, il vaut mieux être dans la situation de la CAB à environ 900 000 € qu'être dans la situation dans laquelle on est aujourd'hui. On mène des efforts, on a mené un effort continu de désendettement sur la ville qu'on va continuer et qu'on continue encore cette année, qui va nous permettre de retrouver on l'espère un autofinancement net positif l'an prochain, mais on ne va quand même pas reprocher à la CAB de ne pas être dans cette situation et d'avoir une gestion à la fois de ses investissements, de ses emprunts, qui lui permet d'avoir des marges, qui lui permette de voir l'avenir de façon à peu près positive et qui lui permette d'obtenir facilement les concours bancaires dont elle a besoin pour des investissements importants. Donc parlons d'autofinancement net mais se tenir à un poste budgétaire, parce qu'après tout on aurait très bien pu gonfler d'autres postes budgétaires et puis avoir une provision pour dépenses exceptionnelles beaucoup plus faible. Ce qui est important c'est l'image qu'on donne de la réalité financière de la collectivité et c'est pour ça que ce poste est extrêmement important.

M. le Président : C'est un poste, au contraire vous devriez être satisfait de voir ce poste important, et pourquoi il n'est pas traduit en investissements ce poste ? Tout simplement, dans les collectivités pour réaliser un programme d'investissements de près de 25 millions d'euros, il va quand même falloir s'y tenir pour le faire ces 25 millions. Donc on aurait pu, comme l'a dit Daniel Garrigue, inscrire d'autres opérations d'investissements fictives, qu'on aurait retrouvées en restes à réaliser. Nous avons préféré être assez sincères et transparents et de faire comme ça. Monsieur Rousseau vous avez demandé la parole.

M. Rousseau : Merci. Je pensais que vous donneriez l'information en début de ce Conseil concernant ma prise de parole ce soir, je prends la parole au nom du groupe qui s'est constitué au sein de notre collectivité. Ce groupe dont vous avez reçu la constitution « Rassemblement et Ouverture Communautaire », soit l'acronyme de ROC. Un des collègues tout à l'heure pourra le présenter et dire un petit peu quelles en sont les options.

Donc à cet égard, je prends la parole au nom de ce groupe ce soir. Alors, un certain nombre de choses, un certain nombre de points, je ne vais pas rentrer dans des chiffres et engager un débat concernant les chiffres, un débat technique là-dessus parce que je crois qu'au bout d'un moment ça devient lassant et puis c'est chiffres contre chiffres et à cet égard plus personne n'y comprend rien, et notamment les contribuables et la population de notre Communauté d'Agglomération. Je vais axer mon propos sur la constitution de ce budget et les options qui ont été et qui sont les vôtres, que vous revendiquez et sur lesquelles j'ai un certain nombre de nuances, voire de réserves, voire je ferai état d'un certain nombre de contradictions. Le fil conducteur sera sur le positionnement du contribuable, qui de part la fiscalité et sa participation aux services qui sont proposés par la Communauté d'Agglomération, contribue aux différentes recettes de manière forte au niveau de la Communauté d'Agglomération. Donc dans la présentation de ce budget les recettes, elles sont quand même assez significatives et le contribuable il y est pour beaucoup. En effet, l'augmentation du produit des services permet, nous le voyons dans le budget que vous présentez, une recette supplémentaire de 700 000 € pour l'année 2019. De même, l'augmentation de la fiscalité augmente le produit correspondant dans des proportions à peu près identiques, soit 700 000 € que nous retrouvons pour 2019, donc en plus de 2018. En ajoutant une hausse des dotations, cette hausse des dotations, vous l'indiquez, qui est de 330 000 €, on atteint presque 2 millions d'euros de recettes supplémentaires sur le BP de 2019. Et je constate que ces recettes supplémentaires ne sont pas le fruit d'une quelconque politique de justice sociale, ni d'économie de fonctionnement. Je rappelle quand même que sur la période de 2014 à 2016, c'était la période où il y avait d'énormes ponctions qui étaient faites sur les dotations globales de fonctionnement, et nous avons été amenés à perdre près de 2 millions d'euros sur ces dotations globales. Alors le citoyen, en l'occurrence c'est le contribuable, est à même de se dire « mais quel est pour moi le retour à partir de cette contribution ? » Vous nous en avez présenté quelques éléments à l'instant, j'y reviendrai, mais ils posent quand même questions et je pense qu'il peut se dire « je suis, d'une certaine manière, pénalisé ». Le débat a eu lieu l'année dernière sur le même sujet. Mais je crois qu'il faut le remettre sur la table, en perspective avec la grogne sociale qui s'exprime aujourd'hui et vous le dites dans votre édito au niveau du journal qui concerne la CAB et qui est sorti, là, ces jours-ci. Vous dites « en ces temps de colère populaire et de position de territoire il est compliqué de ne pas être gagné par le découragement ». Et un peu plus loin vous parlez de la détresse qui est manifestée ces dernières semaines et qui pour vous est une détresse qui est loin d'être usurpée. Donc on re-situe ce budget dans ce contexte-là. Contexte de grogne sociale des gilets jaunes, du débat national qui est proposé par le Président de la République, où là on essaye de trouver des solutions de façon à satisfaire autant que faire se peut, les demandes que l'on connaît tous, qui sont de l'ordre du pouvoir d'achat et qui sont aussi par rapport à une plus grande justice fiscale, et au niveau des services qui sont proposés et notamment des services, on connaît bien le débat, en milieu rural si on compare le rural par rapport à la ville. Donc nous sommes bien dans un contexte rural avec ces préoccupations, ces inquiétudes voire ce mécontentement qui est exprimé aujourd'hui. Et je pensais que ce budget viendrait bien répondre à cette situation-là. Quels services à partir des rentrées que nous avons, nous allons pouvoir proposer à la population, réformes de l'organisation des services, qui ont été opérées au sein de la collectivité, bref je pense pour être clair que pour rencontrer pas mal de nos concitoyens aujourd'hui sur l'Agglomération, ils ont l'impression sur ce territoire d'être pris, passez moi l'expression, pour des vaches à lait. Alors, tout ça est bien compliqué, je l'admets. Et on le voit bien, les promesses

que vous aviez pu faire à un moment donné n'ont pas pu tenir une seconde face à la réalité. Elles n'ont pas pu tenir une seconde et elles ont coûté cher ! 5 millions d'emprunts en 2018. En 2019, c'est 1,9 millions malgré les recettes supplémentaires qui ont été prises dans la poche du contribuable, alors qu'à l'époque vous nous expliquiez que, bien sûr, en même temps si vous nous aviez dit qu'il ne fallait pas augmenter la fiscalité, quelque temps après vous nous indiquiez que pour continuer à investir, il fallait augmenter la fiscalité. On s'en était fortement émus si je puis dire à l'époque et les interrogations avaient pu être exprimées concernant le positionnement aussi de la ville de Bergerac, qui je le répète, s'était toujours opposée à une augmentation quelle qu'elle soit de la fiscalité. Mais bon, ainsi va la vie politique. On ne va pas, là-dessus, épiloguer plus que ça, mais c'est un élément de notre vie politique ici en Bergeracois. Et bien évidemment, ça ne fait pas semblant. Le constat, lui, est sans appel. Alors qu'on pourrait croire à des volumes d'investissements, le mot est peut-être un petit peu fort, colossaux, avec les reports, les études et le renouvellement de matériels, et ce que je regrette c'est que ce sont des matériels qui ne sont même pas achetés sur ce territoire, il ne reste pas grand-chose en investissements nouveaux et réels. Alors contradiction, et contradiction quand tu nous rattrapes... Et que dire à ce moment-là du taux d'endettement, ce que j'ai bien vu dans les documents que vous nous donniez, du taux d'endettement de 61 % ? Que dire du refinancement de la dette pour 3,2 millions ? Que dire des 29 millions de dettes de la CAB ? Que dire de ce budget annexe qui nous a été présenté tout à l'heure au niveau du Parc Aqualudique ? Pour lequel je l'ai vu les emprunts sont désormais levés et qui ne rentrent pas en ligne de compte dans le budget prévisionnel, budget principal mais dont on ne sait vraiment pas comment ils vont être aujourd'hui remboursés in fine. Certainement que vous avez la réponse. On remboursera l'emprunt à un certain moment une fois que le parc sera mis en service ou un prêt relais viendra... Il y a différentes solutions. Mais il nous manque quand même un certain nombre d'éléments. Je dirais qu'au final la trajectoire de ce BP et du PPI qui est proposé, nous semble bien inconsistante. Vous nous déclariez en 2018 que les choses se compliqueraient à partir de 2020. Le rapport Klopfer en faisait tout à fait état. C'est vrai. Ça se compliquait à partir de 2020. Mais elles ont bien sûr toujours, toujours été compliquées. Toujours très compliquées ! Aujourd'hui vous les aggravez et pour compenser votre modèle de gestion, vous faites payer la facture aux Bergeracois en leur vendant d'une certaine manière du rêve. Ceci, bien sûr, mais là je sais qu'elle est la difficulté, sans compter les dépenses qui s'accroissent tous les ans concernant les contributions au niveau des syndicats. La vérité, c'est que les caisses sont loin d'être pleines ; c'est vrai que les charges augmentent et ce qui pose problème parce qu'elles ont toujours augmenté ces charges, et aujourd'hui ce qu'il manque, moi je dis nous n'avons pas cette perspective et cette prospective-là, c'est véritablement quelle est la stratégie financière et quid du pacte fiscal et budgétaire ? Pire, je n'ai pas l'ombre, et notre groupe n'a pas l'ombre d'une vision économique capable de pérenniser les emplois et surtout d'en créer d'autres. Aucune. Je ne parle pas des aides aux entreprises qui ne sont désormais, je dirais, qu'une queue de comète et mise à part opposer des zones d'activités commerciales et industrielles, il ne se passe pas grand-chose. Alors, en fonction de ça ma conclusion, certes on voit bien qu'il y a une poursuite des projets que nous avons initiés et mis en œuvre avec les financements qui correspondaient, n'en déplaise il y avait les financements. Alors bien sûr s'il y a des modifications sur le parc Aqualudique, il fallait trouver des financements supplémentaires. Certes, sur la Véloroute Voie Verte les financements étaient là, on savait que les pourcentages étaient actés concernant la Véloroute Voie Verte, mais

c'était étalé dans le temps. Certes l'Office du Tourisme, ça a démarré. Bien évidemment vous avez voulu aller beaucoup plus vite, beaucoup plus vite certes mais nous sommes à la veille d'avoir eu un véritable programme, un programme d'investissements concernant cette Maison du Vin, si bien qu'à certains moments, et je pense que nous y serons de nouveau confrontés, il y a des augmentations concernant la mise en œuvre et l'investissement concernant la Maison du Vin. Ne vous inquiétez pas, je pense que nous arriverons très facilement au chiffre de 3,5 millions, sans problème concernant cette Maison du Vin. Mais il faudra en rajouter. Cours-de-Pile, bien évidemment, c'était prévu début du 2^{ème} mandat, fin du mandat, début du 2^{ème} mandat, c'était acté. Alors, la micro crèche de Razac je vous en fais grâce, je ne savais qu'il y avait une démographie galopante sur le secteur de Razac-de-Saussignac mais don't act. Maintenant j'aimerais bien savoir un petit peu ce qu'il en est exactement, mais ce n'est pas grave, ce n'est pas grave.

Donc par rapport à tout ça vous allez me dire « oui on fait des investissements, oui on fait des investissements, pour nous le tourisme c'est important, c'est ceci ». Bien sûr qu'il le faut, bien sûr que c'est nécessaire, bien sûr qu'il y en a besoin ! Mais dans tout ça le citoyen, le citoyen lambda qui est là tous les jours et qui voit ce qui se passe, se dit « mais bon sang de bonsoir je continue à rouler dans Bergerac sur des routes complètement défoncées, je vais en campagne sur certains secteurs, c'est complètement défoncé », ce n'est qu'un exemple et je pourrais vous en citer d'autres. Certes, on fait de bonnes choses pour deux mois d'été il le faut, mais par rapport à tout ça il se sent un petit peu exclu et un peu vache à lait dans cette affaire. Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire. En ce qui nous concerne, pour le groupe Rassemblement et Ouverture Communautaire, le ROC, nous nous abstiendrons sur ce dossier concernant le budget principal.

M. le Président : Merci Monsieur Rousseau. Je vais vous répondre très rapidement, je vais essayer de ne pas entrer trop dans les détails. Premier élément de réponse, il est simple. La première chose qu'on a eue à faire en 2017, au premier trimestre 2017, c'est d'aller rencontrer la DGFIP parce que la CAB était placée en réseau d'alerte. Je sais que pour vous ça ne signifie rien, mais un réseau d'alerte ça veut dire qu'on peut difficilement emprunter, ça veut dire qu'on est quasiment sous tutelle, si le Préfet quelque fois regardait de plus près, je n'irai pas plus loin. 500 000 € de résultat. 500 000 € de résultat ! J'ai posé la question tout à l'heure, je n'ai pas eu de réponse évidemment. 2 500 000 € de dépenses incompressibles. La ligne ferroviaire, vous l'aviez votée. Mais là où vous me faites vraiment sourire, c'est qu'entre 2012, en amont de la création de la Communauté et 2016, tous les dossiers étaient prêts. Tous, ils étaient tous prêts ! Mais il n'y a en a pas un seul qui est sorti, mais pas un ! Même pas la moitié d'un ! Même pas commencé, même pas commencé ! Tout simplement parce qu'ils n'étaient pas financés. Tout le reste c'est de la littérature. Alors peut-être on va disserter sur des dépenses imprévues etc. Aujourd'hui la différence, et ça personne ne peut le contester, ils sont tous commencés et bien entamés et ils seront pas loin d'être achevés pour la plupart à la fin de l'année 2019. Le parc Aqualudique a été signé en 2012, il a été signé en 2012 ! On a commencé les travaux cette année et il sera ouvert en janvier 2020. Il n'était pas financé. Quelle banque vous prête avec un résultat comme celui que nous avons ? Vous parlez des services. Oui, une micro crèche à Razac-de-Saussignac, ce sont les communes rurales qui sont aussi, on fera un lotissement, on contribuera à faire un lotissement d'habitations à Saint-Géry, oui, oui, on va aller créer des services et des propositions pour l'habitat, pour nos concitoyens sur le milieu rural dans les petites communes. Le centre de Loisirs de Cours-de-Pile c'est pareil. Il n'était pas financé, il n'était pas financé du tout. Que dire des viticulteurs,

de l'Office du Tourisme ? Depuis plus de 20 ans qu'on parlait du déplacement de l'Office du Tourisme. Un projet minimaliste qui n'entraînait même pas les viticulteurs dans la discussion. Ils refusaient même de signer un bail emphytéotique avec nous, tellement ils nous sentaient peu crédibles. Ce n'est pas ma bonne bouille qui les a rassurés, c'est notre situation financière qui les a rassurés. Ils ont trouvé en face d'eux des gestionnaires qui étaient capables de financer un projet ambitieux pour leur bâtiment, et je les remercie de la confiance qu'ils nous ont attribuée. Vous avez fait un tour de passe-passe, vous essayez de vous faire croire des choses mais écoutez quand même, comment pouvez-vous vous sortir de ce sujet Monsieur Rousseau ? Une collectivité où il y a des gens qui ont 900 € de prime annuelle, certains 0, certains 250, certains 370, certains 570. Rien pendant les quatre ans pour faire bouger cette situation ! C'est le premier engagement que nous avons pris, de créer de l'équité dans cette collectivité. En 3 ans, tout le monde dans la collectivité a 900 € de prime annuelle. Tout le monde. On les soutient pour prendre une mutuelle, on discute avec eux. Et comme le rappelait Jean-Paul Rochoir les risques psychosociaux dont on nous parlait, et on nous ressassait ces chiffres-là, on est en diminution importante, j'espère que ça va se confirmer. On essaiera d'être vigilants, toujours, auprès des salariés, la collectivité n'avancera pas sans les salariés.

Voilà je pense que ça ne mérite pas plus comme réponse. Si d'autres personnes veulent intervenir ? Alors on va essayer de faire tourner, il y a des gens qui n'ont pas parlé, Madame Delpon d'abord.

Mme Delpon : Oui effectivement, je ne peux pas laisser dire que la Maison des Vins était en cours. La porte était fermée en 2016 et si je suis allée dans cette équipe pour laquelle j'ai beaucoup de reconnaissance aujourd'hui d'avoir mené ce dossier à bien, puisqu'aujourd'hui on a signé le bail, on a commencé les travaux, ils seront livrés en 2019, je ne peux pas laisser dire qu'en 2016 on avait l'intention de le faire. Puisque vous aviez dit à tout le monde que c'était impossible sur le plan du droit et qu'il n'était pas possible de signer un bail emphytéotique. Donc aujourd'hui je ne peux pas vous laisser dire ça. Moi je suis ravie aujourd'hui de l'avancée de ces travaux parce que ça va apporter un plus à Bergerac. On ne peut pas laisser l'Office du Tourisme dans cet immeuble où il était quasiment invisible. Pour les vins de Bergerac il y avait un besoin de valoriser davantage. Je crois que cette réalisation va être vraiment un fleuron de la ville de Bergerac. En plus, on va y greffer Cyrano, notre personnage emblématique, alors ça fait 30 ans qu'on en parle, c'est vrai, et moi je me félicite aujourd'hui que ce dossier ait enfin abouti. Et ne dites pas que c'est sous votre gouvernance parce que la porte était fermée. Voilà, je suis désolée Monsieur Rousseau.

M. le Président : Je vous remercie. Monsieur Castang. Chacun son tour, Monsieur Castang.

M. Castang : Oui bonjour. Je voudrais intervenir sur plusieurs points. Le premier c'est bien sûr, sur l'article de presse que j'ai fait par rapport, avec mes collègues maires, et je trouve déplorable, parce que moi j'ai parlé du fond, et d'être attaqué sur mon statut de maire et sur les résultats que j'ai pu avoir, à titre de comparaison c'est vrai que j'étais le dernier de la liste, mais le premier a fait 15 % de plus donc vous voyez c'est une équipe. Dans les zones rurales, dans les mairies c'est une équipe qui est élue et elle est élue sur un projet pour l'intérêt général. Je voudrais le rappeler ça. Donc acte par rapport à ça il y a beaucoup de collègues maires qui ont été vexés des propos qui ont été tenus en mon encontre, parce que c'est tous les maires qu'on attaquait dans le monde rural.

Mais je voudrais revenir maintenant, ce n'est qu'un détail, je voudrais revenir quand même vous parler, c'est vrai qu'on a parlé de cette fameuse taxe d'habitation. On a

été obligé de le faire, c'est vrai, parce qu'il fallait rattraper certains retards mais il y en a un particulier qui touche les communes rurales que je voudrais rappeler quand même. Ce sont les aménagements de bourgs. Les aménagements de bourgs, moi aussi je me suis renseigné, et il a été dépensé par la CAB 7 631 107 € nets, payés par la Communauté d'Agglo sans demander de dotation d'équipement des territoires ruraux. Aujourd'hui ça change, vous êtes passés à travers ces budgets de pratiquement 3 500 000 € de subventions de l'Etat qui auraient pu venir abonder dans le budget de la CAB. Ce sont des choses aussi qui sont importantes et ça maintenant aujourd'hui, et c'est tout l'intérêt du budget qui est voté aujourd'hui et qui est voté depuis que nous avons intégré la CAB, moi je trouve aujourd'hui qu'il y a une bonne résonance entre la ville-centre et les communes rurales et j'espère que ça va durer. Et il y aura d'autres interventions plus tard pour dire un petit peu comment ça se passe. Mais s'il vous plaît, respectez aussi les communes, il y a 37 communes autour de Bergerac, respectez-les.

M. le Président : Merci Monsieur Castang. Je vous redonne la parole. Je voulais juste finir par rapport, je vous ai dit tout à l'heure que la première chose que nous avons eue à faire en 2017 c'était d'aller à la DGFIP pour le réseau d'alerte. Et nous sommes sortis cette même année du réseau d'alerte. Nous n'avions pas augmenté la fiscalité. Donc vous faites référence Monsieur Rousseau à l'absence de gestion de notre part, on est quand même sortis du réseau d'alerte sans augmenter la fiscalité et donc gestion il y a eu. Madame Blanc.

Mme Blanc Lajonie : Merci Monsieur le Président. Je voulais simplement reprendre juste les propos tout à l'heure de Jean-Jacques Chapellet. Il disait « il est normal qu'une collectivité mette une somme de côté ». Et là je le rejoins parce qu'une collectivité, elle provisionne et c'est normal, si elle le peut bien entendu. Et donc moi cette somme que l'on met en provision ça ne me choque pas. Ça ne me choque pas parce que ça me semble être quelque chose de l'ordre de la prévision, de la raison. Et cette raison-là, malheureusement, moi je suis élue dans une autre collectivité où on a été budgétairement parlant, je ne parle pas de la commune de Bergerac mais du Département, un peu moins raisonnable sur certains investissements. Simplement, 4,9 millions, je ne me trompe pas, versés en excédent dont 1,6 million qui provient directement de la fiscalité que vous avez augmentée. Et ça, on aurait pu s'en passer. Parce que, Monsieur le Président nous explique qu'il y avait à financer une ligne de train, qu'il y avait des financements qui sont, pour certains à mon sens, parfaitement louables, peut-être, mais ça laissait quand même 3,1 millions pour le faire. Ça passait. Il n'y avait pas besoin d'aller mettre ce coup de semonce ; il n'y avait pas besoin d'aller asséner ce coup de fiscalité à l'ensemble des habitants du territoire, et c'est quand même ce que vous avez fait. Moi je regrette, la bonne gestion c'est vrai, c'est provisionner. Mais c'est aussi faire avec les moyens du bord. Et, le recours systématique à la fiscalité, c'est quand même une solution de facilité et c'est quand même une bonne vieille recette, il faut le dire, on l'a vue, revue, entendue, réentendue, bref, il y a un côté mélo quand même.

Alors, je vais vous dire Monsieur le Président, moi la présentation de votre budget, très sincèrement, elle ne me choque pas, mais je l'aurai préféré avec un résultat plus modeste mais avec un résultat moins cynique. Tout à l'heure, vous nous avez dit « c'est un très beau budget, c'est un excellent budget ». Eh bien je vais vous dire, c'est d'un excellent cynisme. Et je ferai référence à un homme du Périgord dans le passé, Talleyrand disait « on n'a qu'une parole, c'est pour la reprendre surtout si on veut la redonner ». Pour la fiscalité, l'année dernière vous nous avez fait le coup. Ça ne devait pas augmenter, ça ne devait pas augmenter. Et puis résultat des courses il a fallu

passer la pastille. Donc moi ça m'embête ça. Ça m'embête parce qu'il y a un problème, ce n'est pas un problème de raison, et ce n'est pas un problème d'effort de bonne gestion, c'est un problème d'honnêteté intellectuelle.

M. le Président : Je vais vous répondre. On continuera le tour de table. Si vous reprenez la première page sur le fonctionnement, j'aimerais bien qu'on la reprojette s'il vous plaît. La première page sur le tableau noir là..

Premier élément de réponse que je vais vous donner Madame Blanc, c'est que c'est toujours facile après de savoir les économies qu'on a pu faire avant. Donc on était dans l'économie et dans la gestion et du coup c'était difficile de connaître les résultats, d'ailleurs on n'a pas encore voté le compte administratif, c'était difficile, je pense que même vous, si vous êtes un petit peu sincère et honnête, vous ne vous attendiez pas, nous ne nous attendions pas à un tel résultat cette année. Donc je salue en passant les efforts de gestion de l'ensemble des services et de l'ensemble des élus et qui ont permis ce résultat. Juste pour que vous puissiez comparer le compte administratif prévisionnel 2018 et le compte administratif prévisionnel 2019. Vous voyez qu'il y a une trajectoire, vous connaissez ces éléments de ciseaux, avec une augmentation chronique des dépenses, puisque vous savez qu'elles augmentent de manière mécanique, et qu'on voit que sur le 012 malgré nos efforts, l'augmentation est de 300 000 €, les frais sur le 011 augmentent etc. Et je l'ai dit sans me cacher tout à l'heure l'objectif n'est pas l'investissement uniquement de l'année 2019, c'est l'investissement 2020. Et je pense que c'est assez sérieux de notre part de se projeter au-delà des élections, ce que nous ne sommes pas obligés de faire, pour prévoir la capacité pour notre collectivité à investir de manière conséquente. Nous savons tous que nous avons inscrit de nombreux projets dans le projet Cœur de Ville notamment ; que nous avons beaucoup de projets pour notre territoire et puis franchement, regardez ce qui se passe à côté, regardez le Grand Périgueux, regardez Agen, regardez Marmande, regardez le niveau d'investissements qu'ils ont sur leur territoire. Nous sommes en concurrence avec ces territoires. Et nous essayons de nous positionner par rapport à la métropole bordelaise. Croyez-vous qu'uniquement avec les services on peut concurrencer nos territoires en termes d'attractivité ? Est-ce que vous croyez que les habitants vont venir sur notre territoire si on n'apporte pas les services nécessaires ? On reparlera dans quelques semaines des maisons de santé puisque c'est une compétence qu'on vient de prendre. On parlera de tout ça Madame Blanc. Et puis je vais vous le dire, moi je suis fier d'avoir augmenté la fiscalité, je vais vous dire pourquoi. Parce qu'aujourd'hui on ne le ferait pas, aujourd'hui on ne le ferait plus parce c'est quelque chose qui n'est plus possible. Et je rebondis sur ce que disait Monsieur Zapéra tout à l'heure, je ne suis pas fier pour moi parce que ça m'a valu plus de reproches que de compliments de le faire mais je suis fier de l'avoir fait pour notre territoire. Je pense que nous pouvons tous être fiers de l'avoir fait pour notre territoire parce que l'année prochaine nous voulons des investissements conséquents pour ce territoire. C'est ça qui est important pour nous ! Et la comparaison n'est pas raison Monsieur Zapéra l'a dit tout à l'heure, si on compare au Grand Périgueux, 25 % de fiscalité en plus que Bergerac, 25 % de fiscalité de plus que Bergerac ! La Communauté de Commune de Sarlat, 42 % de fiscalité de plus que Bergerac ! Non, nous n'assomons pas les gens de fiscalité. Oui c'est trop de fiscalité, oui c'est difficile à porter pour les citoyens, mais c'est nécessaire. Un territoire qui n'investit pas est un territoire qui meurt. Nous n'avons pas le choix aujourd'hui, nous devons investir sur ce territoire pour essayer de lui redonner une attractivité, pour essayer de sortir de cette ornière économique.

Voilà d'autres personnes ont demandé la parole, on va faire le tour. Je vous la redonne d'abord René.

M. Visentini : Je voulais simplement un petit peu intervenir sur la micro crèche de Razac-de-Saussignac. On en parle beaucoup en ce moment, et c'est vrai que ça paraît un petit peu aberrant qu'une commune de 380 habitants crée une micro crèche. Mais ce n'est pas pour me faire plaisir qu'on crée une micro crèche. Je suis fier qu'il y ait une micro crèche, mais c'est pour rendre service aux familles, aux dames qui veulent faire garder leurs enfants et qui n'ont rien sur le territoire. Alors ne me dites pas que c'est un excès de zèle. On ne m'a pas fait plaisir pour retenir Razac-de-Saussignac. Mais il faut quand même que vous sachiez, mon école a été fermée en 2014-2015, j'ai déposé le dossier de suite. On m'a dit que ça ne serait pas réalisable sur le territoire de Razac. Alors comprenez très bien que quand on est maire d'une petite commune comme ça, rurale, et qui n'a rien, aucun service, eh bien on se défend. Mais ça n'a pas été facile, parce que pour en arriver et pour aboutir, il faut quand même que je vous dise, on est monté plusieurs fois à Périgueux et ça n'a pas été fait pour me faire plaisir encore une fois de plus. Je peux vous assurer que j'étais accompagné avec des personnes de la CAB, et je remercie Frédéric Delmarès qui m'a épaulé de ce côté et qui a essayé de faire tout le possible pour que le dossier soit retenu. Eh bien oui, elle est là, elle est là et elle va ouvrir au mois de septembre et je peux vous assurer qu'elle sera complète. Et je peux vous assurer que dans ce cas-là je serai content que si dans le territoire viennent des couples s'installer ou viennent travailler qu'ils puissent faire garder leurs enfants. Voilà, je voulais mettre ça au point parce que ça c'était quand même important. Merci.

M. le Président : Merci René. Monsieur Auroy Peytou.

M. Auroy Peytou : Moi je vais parler, ça va changer un petit peu puisque demain on verra sur un article de journal Sud-Ouest d'autres noms que toujours les mêmes qui parlent et on est sujet à chaque fois d'être au-dessus du match de ping-pong ou de tennis comme vous voulez. Bientôt je vous invite tous j'espère que je ne vais pas être trop dur ce soir envers mes collègues autour de cette table. Effectivement moi en tant que maire d'une commune, je rejoins de ce qui vient d'être dit, René et d'autres maires comme Alain, excusez-moi mais quand on est maire on gère un budget et c'est difficile, c'est compliqué. Alors on fait toujours des arbitrages. Actuellement je fais des arbitrages dans ma commune pour mon budget et pour mes investissements, parce que c'est vrai que depuis cinq ans on a investi, l'endettement monte et il va falloir calmer le jeu. C'est vrai que quand on a un petit peu une chaussette de côté ou autre pour pouvoir puiser, c'est toujours mieux, bien. Moi ce que je voudrais dire ce soir, c'est qu'aujourd'hui ce que j'aimerais que dans ce Conseil Communautaire ça soit un peu plus apaisé, qu'on travaille pour l'intérêt général et puis surtout pour le bien public de nos concitoyens. J'ai organisé dernièrement un débat pour les gilets jaunes, les gilets jaunes ont organisé et je n'ai pas souhaité que ça soit l'Etat qui organise dans ma commune ce débat des gilets jaunes. Les gens, qu'est-ce qu'ils ont posé comme questions aux députés et à nous les élus qui étaient présents ? J'avais invité à ce débat l'ensemble des maires autour de Lamonzie et j'avais invité le Président des maires ruraux et le Député était présent. Eh bien les gens parlent d'eux, du quotidien. Ecoutez bien ce qu'ils disent. Entendez, écoutez et agir, c'est ce que font aujourd'hui les élus de base, les maires. Si dans nos communes, on n'écoute pas et qu'on s'entretue entre nous, eh bien on n'est pas apprécié par la population. Les gens nous demandent quoi ? Ils nous parlent des routes qui sont difficiles aujourd'hui. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui je siége à la commission finances et vous me connaissez, je

participe, je dis ce que je pense, je ne fais partie d'aucun groupe, j'ai ma liberté et je compte être libre jusqu'au bout à la fin de mon mandat l'année prochaine.

Ce que je voudrais dire ce soir, c'est que j'ai apporté ma pierre à l'édifice depuis janvier 2017, date où je n'ai plus participé au Bureau, mais ce n'est pas parce que je ne suis plus au Bureau et que je n'ai plus le titre de Vice-Président, que je ne peux pas participer dans ma Communauté d'Agglomération pour mon territoire. Parce que quand on est autour de cette table, on défend quoi ? On défend l'intérêt du territoire, des 66 000 personnes qui y vivent. Et on en a marre aujourd'hui, les maires ici et je suis certain que je ne suis pas tout seul, j'entends à droite à gauche, que les gens en ont marre de ce ping-pong que l'on voit ! Alors je sais, je sais que ça peut être douloureux pour certaines personnes. Notamment pour l'ancien Président, je sais que c'est douloureux et il le sait Dominique de la façon dont ça s'est passé, on l'a vécu ensemble. Si, si, mais si. On l'a vécu tous ensemble, mais aujourd'hui je pense qu'il faut faire l'avenir sans le passé. On ne s'en sortira pas. On ne parle que du passé pour faire l'avenir. Excusez-moi, mais quand on écoute, quand on écoute les gens qui parlent aujourd'hui, ils vous parlent des routes, j'en reviens, et j'ai participé avec des maires et des élus l'année dernière qui sont venus me demander, dans ma commune, de signer un papier, ah ça m'a coûté cher, on m'a dit que j'avais signé avec le Front de Gauche. Mais écoutez, si on ne peut plus signer pour faire avancer les choses notamment sur les routes, on a eu 500 000 € de plus débloqués l'année dernière. Certes, ils n'ont pas été mis dans les routes parce qu'il y a eu quand même, si vous vous en souvenez bien le 11 juin dernier, effectivement quand on n'est pas maire, on ne peut pas peut-être retenir cette date, mais moi en tant que maire j'ai retenu cette date. Elle m'a marqué ! Puisqu'à quatre heures du matin j'étais à un mètre d'eau avec les gens pour aller porter le secours auprès des gens sinistrés et notamment à Prignonieux, Bergerac et Lamonzie, Saint-Laurent, ces communes qui ont été lourdement touchées et certes nous n'avons pas eu de victimes. Ces 500 000 € que nous avons débloqués l'année dernière sont partis dans la réfection des routes là où il y a eu les dégâts. J'ai eu des routes qui n'ont pas été faites sur ma commune. J'ai des pétitions qui sont venues sur mon bureau, qui ont été envoyées au président Delmarès et j'ai dit au président Delmarès qu'il fallait cette année débloquer pour les 37 communes et revoir la répartition entre Bergerac et les 37 autres communes, ce qui a été fait. Et ensuite moi je lance un grand débat sur la voirie. De lancer peut-être, une idée pour celles et ceux qui gouverneront demain, de lancer peut-être un grand emprunt pour refaire et remettre à niveau les routes sur notre Communauté d'Agglomération. Vous avez vu que le chemin de fer on n'a rien fait pendant cinquante ans et aujourd'hui on met des sommes et on ferme des lignes. Demain on ne fermera pas des routes, mais c'est ce que demandent les 66 000 habitants. Les routes, c'est la seule compétence que nous avons finalement dans nos communes avec, bien sûr, tous les services urbanismes etc... mais nous avons en concret les routes et je peux vous dire que je suis interpellé plusieurs fois sur les routes. Bon ça va venir, c'est ce que j'explique. Mais je ne suis pas là, dans mon Conseil Municipal ou quand je reçois des gens « oh mais c'est la CAB ». La CAB c'est nous, même si je ne fais plus partie du Bureau. Et je dis qu'aujourd'hui la voirie, il y a un effort, il faut que cet effort soit appuyé.

Ensuite la GEMAPI. Ma question la dernière fois, lors de la commission finances et la Conférence des Maires, c'est là où je siége, il n'y en a pas beaucoup qui parlent autour. C'est vrai peut-être qu'il n'y a pas les médias. Alors, peut-être, on est comme à l'Assemblée Nationale, on parle parce qu'on a la télévision ! Bien. Non c'est pour décontracter un petit peu l'atmosphère ! Mais pour vous dire que je dis ce que je pense

et quand j'ai demandé au président Delmarès que sur la GEMAPI, je voulais que la commune de Lamonzie-Saint-Martin soit bien positionnée parce qu'on a aussi des propositions à faire pour éviter ce qu'on a vu le 11 juin dernier. C'est-à-dire pour que des gens n'inondent plus et on a des solutions. Voilà notre rôle d'élu ! Notre rôle d'élu autour de cette table c'est de défendre l'intérêt général, le bien public ! Et puis arrêtez les coups bas en dessous de la ceinture parce que moi je vais vous dire une chose, si je viens encore au Conseil Communautaire, c'est par respect pour l'ensemble des élus autour de cette table que je respecte et je sais qu'ils travaillent énormément. L'ensemble des élus ! C'est pour ça que je viens. Mais croyez-moi, combien de fois j'aimerais rester à la maison et rester avec mes enfants et ma famille que je vois de moins en moins et entendre ces débats en dessous la ceinture, j'en ai marre.

Alors voilà ce que je voulais dire ce soir un petit peu dans le désordre, avec mes mots et ma passion. Et puis pour finir quand j'écoute, excusez-moi si je suis long mais pour une fois, les gilets jaunes parlent, nous ont posé la question lors du débat sur la fiscalité, oui effectivement sur la fiscalité eh bien on a essayé d'expliquer. Alain a essayé d'expliquer, j'ai laissé Alain, il est vice-président, c'est à lui d'expliquer, je ne peux pas me permettre. Mais j'ai expliqué aux gens comment il y avait eu cette fiscalité sur la taxe d'habitation, où il est malhonnête de dire que les pauvres payent cette augmentation. Je ne vais pas rentrer dans la discussion sur comment est répartie la taxe d'habitation sur les revenus fiscaux. On a expliqué, et ça s'est bien passé. On a expliqué pourquoi la CAB est allée dans le financement de la voie ferrée ; j'ai été interpellé par un citoyen de ma commune et je peux vous dire qu'il m'est rentré dedans, mais par passion, j'ai expliqué qu'on payait quatre fois puisque l'Etat donne, la Région donne, les collectivités donnent et la SNCF qui est un organisme d'Etat donne. Donc on la paye quatre fois. Je préfère que mes impôts, 116 € de plus sur ma taxe d'habitation, aillent demain pour la réfection des routes, pour la réfection de la voie ferrée, pour l'aménagement des cabinets médicaux, c'est du concret, c'est ce qu'on a répondu aux gilets jaunes. On a répondu à ces gens-là que c'est vrai qu'ils voient comment on dépense dans nos communes et comment on dépense dans nos collectivités. C'est vrai que les impôts sur le revenu, 43 % des Français paye l'impôt sur le revenu, et c'est vrai que c'est tellement mouliné qu'on ne sait pas où ça va. Mais par contre dans les mairies, on sait où ça va et on amène les finances là où elles sont demandées. J'ai été élu sur un programme, je ne suis pas sportif, j'ai fait une salle omnisports. Je ne fais pas de ma fonction quelque chose pour moi ! Et j'entends, j'écoute, action, réaction, voilà le rôle d'un élu. Mais le rôle d'un élu aujourd'hui, ce n'est pas de se rentrer dedans et de s'attaquer les uns les autres et après quand on sort on s'apprécie tous ! Moi je vous le dis, il faut donner un peu d'amour, un peu de bonheur à cette Communauté d'Agglo et je sais et certain que la collectivité en recevra.

(Applaudissements)

M. le Président : Merci Thierry on va continuer le tour de table. Je veux juste dire un mot, je ne peux pas rester sans rien dire sur la voirie parce tu as insisté Thierry, tu l'as fait d'ailleurs en Conférence des Maires et l'idée que tu as soumise me paraît intéressante. On l'avait d'ailleurs fait à la Communauté des Trois Vallées en d'autres temps, et ça avait permis de remettre à niveau et un coup de fouet, je pense qu'il faudra y réfléchir. Juste sur la voirie, indépendamment des autres budgets d'investissements, le budget d'investissements de la voirie en 2016, budget d'investissements de la voirie en 2016, 1 million. Le budget d'investissements de la voirie en 2019, 2,2 millions. Je m'arrêterai là. Monsieur Leturgie.

M. Leturgie : Je vais commencer par remercier Monsieur le Maire de Lamonzie parce que pendant les débats je prenais des notes et j'écrivais un certain nombre de choses

et dans ce nombre de choses il y en a effectivement que tu viens de citer. Néanmoins, j'en remettrai une couche sur un certain nombre de choses parce que je crois que c'est important d'affirmer qu'on a fait des choix et qu'on en est solidaires quand ces choix sont faits. Merci en tous les cas Thierry pour l'humanisme que tu viens de transmettre, espérons que ce sera un bon conseil voire une leçon. Néanmoins moi ce que je voulais vous dire, c'est que, oui sur la fiscalité effectivement il a bien fallu faire un choix. Bergerac n'a jamais augmenté sa fiscalité mais Bergerac ne vit pas tout seul et je crois que c'était aussi la manière de montrer notre solidarité vis-à-vis de notre territoire, dans lequel nous sommes un des acteurs et pas forcément l'acteur principal mais l'acteur majeur. Donc, cette fiscalité-là et cette augmentation-là, moi je rencontre des Bergeracois, des Bergeracois du Grand Bergerac pas que de Bergerac, et qu'on ne rencontre sûrement pas les mêmes avec Dominique Rousseau, mais je rencontre des Bergeracois qui comprennent ce qu'on leur explique, comme tu le disais Monsieur le Maire de Lamonzie, qui comprennent quand on leur explique. Effectivement, gérer un budget ce n'est pas facile, faire des choix ce n'est pas simple, que leur donner des priorités ça n'est pas parce qu'on veut faire plaisir à X, Y ou Z, de telle ou telle commune mais c'est parce qu'il y a une cohésion dans le territoire. Et vous parliez tout à l'heure, Cédric Zapéra et Dominique Rousseau, de perspectives à moyen et long terme ; la perspective à moyen et long terme, elle ne se traduit pas qu'à travers un papier et des chiffres et un plan d'investissements, elle se traduit aussi à travers la dimension humaine qu'on perçoit et qui vient modifier au jour le jour quelquefois les choix qu'on peut faire. Et il faut être capable, même quand on est un élu avec un projet bien fixé et bien arrêté, il faut être capable de les amender. Je crois que ça doit être une de nos forces d'élu, et de se mettre d'accord effectivement sur des situations qui parfois peuvent nous diviser. En tous les cas pour cette fiscalité, je considère pour les gens que je rencontre qu'elle est effectivement comprise, même si ceux qui s'adressent à moi ne le vivent pas bien. Et c'est vrai aussi que ceux qui sont le plus mis à contribution ce n'est pas la majorité, c'est effectivement l'infime partie, les 20 % qui ont des revenus qui font qu'ils n'ont pas été exonérés d'1/3 cette année de la taxe d'habitation. Ça c'est sur la fiscalité.

Deux, sur les investissements. Là encore, on ne rencontre pas les mêmes. Effectivement, quand on croise nos concitoyens, ils sont heureux qu'on ait pu sauver la ligne de train ensemble. Ils sont heureux, et pas simplement pendant trois mois de l'année, qu'il y ait une voie verte qui enfin se développe et prenne forme. Fréquentez-là donc ! Allez marcher et vous verrez qu'elle est loin d'être dépeuplée. Et je ne vous parle pas des espaces naturels qui se développent de plus en plus, à Bergerac comme ailleurs. Quand on leur parle aussi d'investissements et qu'ils vous disent, « ah enfin une piscine qui sera à la hauteur de nos envies et de nos besoins dans le parc Aqualudique ». Là aussi ils en parlent. Tout à l'heure on parlait de la crèche de Razac-de-Saussignac et effectivement je connais quelqu'un, une maman, qui sera, je ne connais pas tout le monde à Razac-de-Saussignac, mais au moins une qui sera satisfaite de pouvoir confier son enfant quand elle a besoin d'amener de la famille à l'hôpital ou chez le médecin, parce que c'est pour cette raison-là. Bon bref. L'Office du Tourisme, la Maison des Vins etc., y compris les chefs d'entreprise qui sont aidés par le budget de la Communauté d'Agglo. Quand on vote l'aide, on en va voter tout à l'heure à Desmartis et d'autres, quand on vote cette aide-là, même si elle n'est pas aussi conséquente qu'ils pourraient l'espérer, eh bien ils considèrent qu'on a fait notre boulot.

Et enfin, je terminerai parce que je ne vais pas reprendre ce qui a été dit, je terminerai, moi ce qui m'amuse beaucoup, c'est qu'autour de cette table, il y a des élus qui sont

élus de la Communauté d'Agglo, enfin non qui sont des représentants de leur commune à la Communauté d'Agglo et qui sont aussi des conseillers municipaux de certaines communes. Et alors je me demande si Cédric Zapéra et Dominique Rousseau n'ont pas le même centre de formation, parce que finalement ils n'arrêtent pas de comparer Bergerac à la Communauté d'Agglo ; quand ils sont à Bergerac, ce qui se fait à Bergerac c'est à démolir, et quand ils sont à la Communauté d'Agglo, eh bien Bergerac sert d'exemple. Par ailleurs, je crois aussi qu'il faudrait arrêter, il faudrait arrêter de marier, pour reprendre une vieille expression, de marier la carpe et le lapin. C'est-à-dire comparer notre Communauté d'Agglo à Bergerac, à Bordeaux, à ailleurs etc. Nous avons une réalité de territoire qui fait que nous avons des choix spécifiques qui doivent nous dicter les attitudes à avoir. Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Monsieur Zapéra.

M. Zapéra : Merci Monsieur le Président. Au moins ce qu'on peut retenir de ce débat c'est que vous n'êtes pas arrivé en culottes courtes et que vous l'avez bien préparé. J'aimerais juste répondre à Marc et à aussi Thierry avant de répondre à d'autres collègues. Juste là où vous vous trompez, effectivement il y en a pour qui l'imposition a augmenté et j'en fais partie, je suis très content de contribuer à l'effort collectif, mais il y en a pour qui elle aurait dû baisser, et elle a baissé mais pas de ce qu'elle aurait dû baisser. Donc même les autres qui ont le plus faible taux d'imposition ont contribué et ils n'ont pas eu le retour total du pouvoir d'achat qu'ont eu les autres dans la collectivité puisqu'on leur a pris, mais ça il faut le dire, puisque tu ne peux pas dire que ce que tu as dit. Il faut dire l'ensemble des choses. Juste, je voulais vous dire Monsieur Castang, nous il n'y a pas de mépris envers les petites communes, parce qu'il n'y a pas de grandes communes et de petites communes, il y a que des communes. Et je vous rassure, c'est peut-être dur d'être bon dernier, je m'appelle Zapéra, je suis à la fin de l'alphabet donc je sais ce que c'est, vous allez voir à chaque élection municipale, vous allez vous y habituer.

Monsieur Rochoir, j'ai posé une question avec des chiffres sur lesquels j'attendais une réponse. Vous nous avez dit les risques psychosociaux ont fortement chuté etc... Cette démarche je l'ai eue, rappelez-vous bien, au précédent Conseil Communautaire sur les orientations budgétaires. Monsieur Delmarès m'a répondu que ce n'était pas un document obligatoire donc on ne vous le donnera pas. Donc ce soir c'est facile de me dire les risques psychosociaux ont chuté. Moi ce que je vous demande c'est de nous donner l'information. (hors micro) Très bien, mais donnez-moi les chiffres que je vous demande, c'est-à-dire combien d'économie sur le non-remplacement systématique, c'est simple, et le redéploiement et combien de postes seront touchés puisque vous l'avez quantifié, vous l'écrivez noir sur blanc, combien de postes seront touchés et dans quels services ? Je vous remercie.

M. le Président : On ne peut pas poser l'équation comme vous la posez Monsieur Zapera parce qu'en fait dans les collectivités, si on veut stimuler l'appétence de nos salariés, des gens qui travaillent pour nos services plutôt, il faut leur permettre de changer de service, de faire des formations et de changer de cap. C'est ce que nous faisons. Donc aujourd'hui quand il y a des services qui se créent, des fonctions qui se créent, il y a des gens qui changent de service. Vous avez parlé tout à l'heure, on n'est pas rentré dans le détail, il y a des services mutualisés entre la ville de Bergerac et la CAB qui nous permettent de faire des économies ; donc il y a des endroits où on a besoin de moins de personnel parce que notre collaboration forte avec la ville de Bergerac nous permet justement de ne pas recruter les agents sans compromettre le service. Donc chiffrer précisément, là on en sort, et je vais vous dire c'est impossible. Je ne peux pas répondre à cette question. Si vous voulez les chiffres de baisse des

risques, des gens qui sont en arrêt maladie depuis janvier et février, ça on peut vous les donner. On est passé de 1337 à 889 jours d'arrêt de maladie sur les deux derniers mois. Ça c'est un chiffre que vous pouvez vérifier auprès des ressources humaines. Ça c'est un chiffre réel qui est quantifiable et qui répond à votre question. Vous n'avez pas répondu à la mienne de question par contre.

M. Zapéra : Je vous l'ai dit tout à l'heure, si, si je vous l'ai dit.

M. le Président : Les 2,5 millions, vous les trouvez où ?

M. Zapéra : Mais moi je vous l'ai dit. Vous l'avez mis dans votre budget. Vous y répondez depuis que vous êtes élu, vous le mettez dans votre budget.

M. le Président : Ah voilà, vous répondez avec mon budget !

M. Zapéra : Moi ma question c'est 900 000 € et je suis inquiet quand Monsieur Chapellet nous,

M. le Président : Monsieur Rousseau, allez-y.

M. Zapéra : Attendez, vous me donnez la parole et vous me la reprenez !

M. le Président : Non mais je vous pose une question, vous ne pouvez pas y répondre.

M. Zapéra : C'est une belle conception de la démocratie.

M. le Président : Vous n'y répondez pas. Vous n'y répondez absolument pas. Monsieur Rousseau je vous écoute. Nous vous écoutons pardon.

M. Rousseau : Je vais être très rapide. Pour répondre à Thierry Auroy Peytou, un petit peu par rapport aux propos qu'il vient de tenir. Thierry tu le sais et je crois que c'est une de tes qualités, et ce sur quoi j'entends que ce soit quelque chose qui soit reconnu et ce que je demande, ce n'est pas du tout une histoire de ping-pong, tu te trompes, ce n'est pas ça. Ce que je demande c'est un minimum d'honnêteté intellectuelle. Quand on parle des projets, toi-même tu le sais, comme tous les membres du Bureau, comme le Premier Vice-Président qui avait en charge les finances et l'économie à l'époque. Que les projets étaient engagés, que les projets effectivement on ne va pas refaire l'histoire, mais qu'on était dans un contexte bien particulier, 2014-2016 et c'est là où on a pris les ponctions les plus importantes et que le budget était ce qu'il était, avec bien évidemment un réseau d'alerte comme beaucoup de communes se sont retrouvées en réseau d'alerte à cette époque, avec des finances très tendues. 2016, on voit bien la progression à partir de 2016 et que 2017 on est effectivement dans une logique et une nouvelle dynamique que nous avons insufflée. Ça c'est clair, net, précis. Et ça j'aimerais qu'on le reconnaisse.

En ce qui concerne la Maison des Vins, la Maison des Vins, Christiane avec toute l'amitié que j'ai pour elle, se trompe. Ce n'est pas de la scénographie de Cyrano dont je parlais, c'était de l'Office du Tourisme et fin 2016, je l'ai souvent dit, le projet était présenté par l'Office du Tourisme à la Maison des Vins etc... et nous avons eu une première réunion avec la Préfète de l'époque plus les services du Conseil Régional pour étudier les possibilités qui pouvaient se faire jour concernant le transfert de l'Office du Tourisme sur la Maison des Vins. On sait bien que par la suite nous avons passé la main et nous avons passé la main.

En ce qui concerne la prime des agents, Thierry tu as participé, tu le sais et tous autour de cette table, pas tous, un certain nombre, on sait bien comment ça s'est passé. Qui est-ce qui était le plus hostile, mais qu'on le reconnaisse ! C'est comme ça. C'est la vie. Qui est-ce qui était le plus hostile à l'augmentation ? Qui est-ce qui était le plus hostile pour qu'il y ait un lissage ? On le sait bien ! Alors qu'on s'était mis d'accord dans le cadre de la conférence sociale avec les trois présidents de l'époque des trois Communautés de Communes pour qu'il y ait un lissage et pour qu'on aille vers le haut. Mais je n'irai pas jusqu'au bout mais quand même je ne voudrais pas être cruel dans cette affaire. Mais il y en a certains, et notamment à la Communauté de Communes

des Trois Vallées, qui s'étaient bien empressés d'augmenter certains agents à l'époque. Ça, ça a été fait et certains ont pu en bénéficier ! Donc je veux que les choses soient dites et de manière claire. Parce qu'à tourner autour du pot et raconter des mensonges à certains moments, ça commence à bien faire ! Parce que plus le mensonge est gros, plus peut-être on aurait tendance à le croire. Donc ça suffit ! Voilà moi mon intervention aujourd'hui, certes pas pour mettre de la pagaille, loin de là, c'est un positionnement par rapport à un budget et ce budget ce que j'entends, c'est que ce budget doit être en rapport avec l'effort que nos contribuables ont consenti au niveau de leurs finances et que les services soient en rapport. Voilà ce que j'avais à dire.

M. le Président : Thierry, attends, attends, attends deux secondes. On va aller vite, ça fait deux heures, il y a deux petites interventions encore par rapport à ça.

Moi j'ai envie de suivre ton conseil Thierry. J'ai envie de dire « parlons de l'avenir, parlons d'intérêt général, arrêtons, arrêtons avec ça », je crois qu'on est encore en dessous de la ceinture puisque ce sont des attaques personnelles voire privées et qui n'intéressent personne, qui sont absolument invérifiables ; alors Christiane tu es une menteuse, tu as bien vu que tu es une menteuse donc tu ne comprends rien à rien, tu confonds l'Office du Tourisme et la scénographie, mais bon ça, chacun s'est fait son opinion ce soir, je pense qu'aujourd'hui elle est forgée. Georges Bassi avait demandé la parole, Thierry je te le redonnerai juste après.

M. Bassi : Merci. Je voulais juste apporter quelques précisions sur la constitution du groupe, puisque on l'a évoquée. Donc on a constitué un groupe, ce groupe-là est destiné, c'est dans ce sens qu'on l'a créé, ce n'est pas un groupe politique, ce n'est pas un groupe d'opposition, donc ce n'est pas un groupe politique c'est-à-dire que chacun au sein de ce groupe a son libre choix dans les décisions qui seront votées, passées au vote dans les orientations qui sont proposées. Et l'idée de la constitution de ce groupe, elle provient simplement d'un constat que moi de mon expérience j'ai pu faire par l'expérimentation des phases Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération, puisqu'à partir d'avant 2013 et avant la constitution de la Communauté d'Agglomération nous étions tous, maires de communes, présents au niveau de tout ce qui était gouvernance au sein des Communautés de Communes diverses qui constituaient les Trois Vallées, Eyraud Lidoire et Bergerac Pourpre. 2013 et la constitution de la Communauté d'Agglomération a été une phase un petit peu innovante et différente du vécu de chacun d'entre nous, puisque c'est la première fois où on s'est retrouvé avec une représentativité. Il n'y avait pas tous les maires au sein de la structure qui siégeaient à la gouvernance et qui sont donc au même niveau d'information et au même niveau des projets qui peuvent être insufflés, des réponses qui sont données, des échanges que l'on a et que l'on peut avoir à la gouvernance. Moi je l'ai bien compris puisque 2013 à 2017 ça c'est réalisé de cette façon-là et les collègues qui étaient hors de la gouvernance se sont posé pour la première fois les questions, qu'est-ce qu'il en est, qu'est-ce qui se fait, qu'est-ce qu'il se décide ? On n'est pas réellement au fait de toutes les situations, les orientations qui sont prises et ça y va chacun dans son coin avec les discussions qu'il peut y avoir. Ça c'est le constat de la création de la Communauté d'Agglomération, puisqu'on est passé de 11 communes à 27 dans un premier temps et puis 38 dans un second. Ce niveau d'information est difficile à capter, il est difficile à appréhender et souvent certains d'entre nous se sentent complètement à l'écart de ces décisions et de ces orientations. Il faut savoir que ce qui s'est retrouvé pour un certain nombre de 2013 à 2017 dans cette situation, aujourd'hui nous nous retrouvons dans cette situation. (hors micro) Oui la conférence des Maires, Marc, il y a effectivement une conférence des maires. Cette

conférence, elle a lieu. On n'a pas le même débat, c'est une présentation et on n'a pas le même débat qu'on peut avoir à la gouvernance. Marc on connaît la situation, la conférence existait auparavant, il y a quand même une différence, il y a un delta d'informations dessus et de participation. C'est obligatoire. Mais ça, c'est un état de fait, c'est comme ça et ça fonctionne comme ça, il n'y a pas de souci. C'était juste pour donner l'explication là-dessus.

A partir de là, il a fallu effectivement rentrer dans ce fonctionnement-là. Aujourd'hui la constitution du groupe est effectivement pour essayer d'avoir des discussions. Lorsqu'on arrive sur le Conseil Communautaire, on a eu des informations qui sont arrivées diverses et variées, on est de façon unitaire en discussion avec son voisin avec l'un avec l'autre mais on n'a pas de discussions d'orientation générale sur les grands points d'orientation de la Communauté d'Agglomération ou les grands projets. Donc il peut y avoir dans ce différentiel d'infos quelquefois des questionnements qui puissent se poser, mais il peut y avoir aussi des projets et des orientations que l'on souhaiterait donner, que l'on souhaiterait proposer ; c'est réellement dans ce cadre-là qu'a été constitué le Groupe, que l'on souhaiterait proposer de façon à ce qu'on puisse avoir une orientation de destination des projets intercommunaux, aujourd'hui avec un secteur qui est amené à être plus large, une proposition d'orientation mais avec le libre choix de chacun. C'est-à-dire qu'on n'aura pas d'ailleurs dans ce groupe-là toujours le même positionnement de vote, ce sont des orientations qui sont données avec des questionnements, des interrogations. Bon j'accorde, on n'a besoin de réglages parce que c'est le départ. Il vient d'être constitué et tout ne peut pas être parfait dans les premières interventions, dans les premiers positionnements qu'il peut y avoir. Donc laissez-nous au moins le temps de se positionner dessus pour amener, on va dire, du plus au débat et pas du moins et de coups en dessous de la ceinture. On est tous d'accord avec ça.

M. le Président : Merci Georges.

M. Bassi : Je peux juste rajouter une dernière chose, c'est simplement pour ce que disait Alain Castang tout à l'heure, concernant les maires et les votes des maires et les votes des maires des petites communes, je le rejoins dessus par rapport au vote qui avait été mentionné sur le nombre de voix qu'ont les élus. Dans les petites communes la différence c'est qu'effectivement il y a du panachage. Ça a quand même son importance, c'est-à-dire dire qu'on ne vote pas forcément liste entière et donc lorsqu'on ne vote pas liste entière on peut avoir un nombre de votes qui est différent que dans les endroits où dans les votes, ou les agglomérations, communes de plus de 1000 habitants sur lequel on va voter en liste entière ce qui permet d'avoir un nombre de votes accrus. Effectivement, Alain, tes votes sont tout à fait légitimes.

M. le Président : Georges, pour aller dans le sens du partage de l'information et je pense que l'instance qui est la plus sage, comme tu l'as dit Thierry, c'est peut-être parce qu'on est isolé et on est entre nous, c'est la Conférence des Maires. Et nous prenons la précaution de faire une conférence des maires avant chaque Conseil Communautaire, douze par an. C'était loin, loin, loin d'être le cas. Thierry.

M. Auroy Peytou : Ce que je voudrais dire pour répondre à Dominique. Dominique tu sais très bien l'amitié que j'ai pour toi et il n'y a rien là-dessus, tu n'as peut-être pas compris mes propos, excuse-moi, je n'ai peut-être pas forcément l'instruction mais j'ai une certaine intelligence dans mes propos. Lorsque je dis qu'on ne construit pas l'avenir avec le passé. Je suis d'accord avec toi. Ce qui est passé moi j'ai tourné la page depuis le 17 janvier 2017. C'est fini. J'étais de ceux qui étaient malheureux parce que je n'étais plus aux affaires et je n'étais plus aux transports mais je vis très bien aujourd'hui en étant conseiller communautaire et d'apporter ma pierre à l'édifice. Je

pense qu'il faut aller de l'avant, et je vous le dis et je le répète, remettre un peu de solidarité, un petit peu de cohésion dans ce que l'on dit ; on peut débattre, on peut ne pas être d'accord, il faut se respecter. Et pour répondre, c'est vrai que dans des communes où on est encore, on a le panachage, moi je l'ai connu dans ma commune pendant trois mandats, le panachage, c'est toujours le Maire qui en prend plein la gueule. Pourquoi ? Parce que c'est le Maire qui prend les décisions et c'est toujours le Maire qui doit dire la mauvaise parole, ce ne sont pas les conseillers, ni les adjoints. Alors il est vrai dans les petites communes quand il y a l'élection on s'attaque au Maire. On ne s'attaque pas forcément au conseiller qui va dire « oui allez-y avancez » ou à l'adjoint. Je le vois souvent dans ma commune, je dis à mes adjoints, « doucement c'est moi qui vais porter la parole à l'association ». Alors c'est vrai qu'aujourd'hui, nous est à 2500 et quelques habitants, maintenant on n'a plus le panachage. Mais c'est ce qu'on retrouve, alors il ne faut pas non plus montrer du doigt parce qu'on est dernier. Il faut surtout dire que quand on est Maire, c'est une différence que quand on est conseiller.

M. le Président : Ecoutez ce débat a été long, riche et ouvert. Il y a eu beaucoup de participations, je vous en remercie. Et je vous proposerais de passer au vote.

Je proposerai, si vous en êtes d'accord, que nous votions pour l'ensemble des budgets annexes tout d'abord. Est-ce que ça vous pose un souci ou est-ce que tout le monde est d'accord pour voter sur l'ensemble des budgets annexes d'abord et le budget principal ensuite ? Est-ce que ça va à tout le monde ? Personne ne s'y oppose ? Je vous propose de vous prononcer.

Qui vote contre l'ensemble des budgets annexes ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Sur le budget principal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? On va vous donner les résultats de ce vote, s'il vous plait, deux secondes, qu'on soit bien d'accord.

M. Bassi : Excusez-moi.

M. le Président : Oui Georges.

M. Bassi : J'ai un vote double. Donc j'ai un vote pour Yannick Souvêtre, sur lequel j'ai pouvoir, donc il vote pour. D'accord.

M. le Président : D'accord. Merci Georges de cette précision. Donc les comptes ? 11 abstentions et 2 contre. Tout le monde est d'accord ?

M. Zapéra : (hors micro)

M. le Président : Pardon ? 3 contre. Levez la main ce sera plus clair. C'est pour ça que je repose la question parce que c'est important, donc 3 contre et 11 abstentions. Tout le monde est d'accord avec ce chiffre ? C'est bien ce que vous avez constaté, tous ?

Donc le budget est adopté avec 95 % des voix. Merci à tous.

DELIBERATION ET VOTE

Budget Annexe « Z.A.E. de Bouniagues » - Budget Primitif 2019 – Adoption

D 2019 – 12

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

**Budget Annexe « Z.A.E. La Tour Ouest » - Budget Primitif 2019 – Adoption
D 2019 – 16**

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

**Budget Annexe « Z.A.E. des Sardines » - Budget Primitif 2019 – Adoption
D 2019 – 13**

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Annexe « Z.A.E. du Pôle Industriel de La Poudrerie » - Budget Primitif 2019 – Adoption

D 2019 – 22

Le budget « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Annexe « Z.A.E. de Cablanc » - Budget Primitif 2019 – Adoption

D 2019 – 15

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Annexe « Z.A.E. de Lanxade » - Budget Primitif 2019 – Adoption**D 2019 – 20**

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Annexe « Z.A.E. des Galinoux » - Budget Primitif 2019 – Adoption**D 2019 – 18**

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Annexe « Complexe du Roc » - Budget Primitif 2019 – Adoption**D 2019 – 14**

Le budget annexe « Complexe du Roc » retrace les opérations liées à la gestion d'un immeuble à vocation touristique et sportive.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Complexe du Roc » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Annexe « Transports Urbains Bergeracois » - Budget Primitif 2019 – Adoption

D 2019 – 21

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » - Budget Primitif 2019 – Adoption
--

D 2019 – 19

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2019 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Annexe « Parc Aqualudique » - Budget Primitif 2019 – Adoption D 2019 – 17

Le budget annexe « Parc Aqualudique » retrace les opérations de construction et d'exploitation du nouvel équipement aquatique prévu sur la zone des Sardines à Bergerac.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour, 1 abstention.

Budget Principal - Budget Primitif 2019 – Adoption D 2019 – 23

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2019 pour le budget principal.

La totalité du budget primitif s'élève à 63 357 987.78 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 42 393 194.99 € et celui de la section d'investissement à 20 964 792.79 €.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2019 du budget principal tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour, 3 voix contre, 11 abstentions.

M. le Président : On va passer au point du jour suivant, la dotation de solidarité Communautaire et c'est Jean-Jacques qui nous reparle de chiffres.

M. Chapellet : Merci Président, je reprends la parole, je serai plus court cette fois-ci. Pardon ?

M. le Président : Oui Georges ?

M. Bassi : Excusez-moi. Juste merci de me redonner la parole, juste une intervention pour répondre à Marc par rapport à la Conférence des Maires telle qu'elle est faite. Une proposition, qui n'est pas de moi mais on me l'a soufflée, je ne dirai pas qui, mais je la trouve bonne donc je la soumetts. Marc parlait de la Conférence des Maires qui a lieu, une des solutions effectivement pour arriver à accoupler la scission qui peut se faire, serait de le mettre à l'envers, c'est-à-dire de mettre la Conférence des Maires en premier et le bureau communautaire, qui propose, en suivant la Conférence des Maires. Ça pourrait être une piste éventuellement à réfléchir.

M. le Président : Juste inverser l'ordre, tu veux dire ?

M. Bassi : Inverser l'ordre. Oui inverser l'ordre chronologique de positionnement de façon à ce que la conférence avec l'ensemble des maires soit force de proposition sur les orientations.

M. le Président : A priori ça ne pose pas de problèmes. Mais le problème du Bureau c'est qu'il se réunit bien plus fréquemment que la Conférence des Maires, l'exécutif. On va regarder ça.

M. Bassi : Ça permettrait de donner les grandes orientations, ça n'empêche pas que le bureau se réunisse plusieurs fois en suivant.

M. le Président : Oui je comprends. Mais ce qu'a dit Thierry est très juste, c'est que peut-être, moi je suis demandeur, nous sommes demandeurs à ce que la parole circule davantage en Conférence des Maires. Donc ça c'est clair que c'est facile. Rien ne nous empêche de faire des propositions. Preuve en est tout à l'heure quand on a parlé de la voirie, la proposition de Thierry d'un grand emprunt sur la voirie il l'a faite en Conférence des Maires. Donc elle est à l'étude. On va travailler là-dessus. Jean-Jacques.

Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) – Montants 2019

D 2019 – 24

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Je reprends la parole pour le point n° 3 concernant la répartition de la DSC. On avait mis au budget à hauteur de 400 000 € donc les montants 2019 ont lieu d'être débattus et au moins acquis par délibération sur le principe.

Donc le principe des critères de la répartition de cette dotation sont fixés par le Conseil Communautaire à la majorité qualifiée des 2/3 de ses membres en tenant compte de façon prépondérante de la population et des potentiels financiers. Donc l'enveloppe, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire est fixé par le Conseil Communautaire, et pour cette année elle est à la hauteur de 400 000€. Je vous la fais assez brève.

Les critères de répartition : cette D.S.C. sera répartie entre les communes membres à l'aide des critères suivants : 55 % en fonction du potentiel financier par habitant, 35 % en fonction de l'importance de la population et 10 % en fonction de l'effort fiscal.

Les modalités de versement : la dotation de solidarité sera versée en deux fois aux communes-membres et on vous propose en avril et en octobre, alors qu'en 2018 elle était versée par trimestre en quatre fois. Pour essayer de diminuer le travail au niveau des services de la comptabilité on vous propose de le faire en deux fois ; étant entendu que la fin de l'année on clôture des budgets c'est toujours un peu délicat de faire les mandats en fin d'année.

Sur la proposition, on vous invite à délibérer sur le principe de reverser aux communes cette DSC pour une enveloppe de 400 000 € et d'arrêter cette dotation conformément au tableau de répartition que vous avez reçu en annexe.

S'il y a des questions éventuellement, mais je les ai sous les yeux mais normalement en Conférence des Maires ça avait été présenté à tous les Maires donc chacun peut retrouver son montant alloué sur cette dotation.

Voilà Président, s'il y a des questions. S'il n'y a pas de remarques je vous propose de le mettre au vote, cette enveloppe et cette clé de répartition.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification intercommunale a ouvert la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des communes membres.

Le principe et les critères de répartition de cette dotation entre les communes sont fixés par le conseil communautaire à la majorité qualifiée des deux tiers de ses membres en tenant compte de façon prépondérante :

- de la population ;
- du potentiel financier.

Par délibération n° 2017 – 104 en date du 10 avril 2017, le Conseil Communautaire a institué une dotation de solidarité communautaire pour l'ensemble des communes de son territoire avec les caractéristiques suivantes :

L'enveloppe.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire est librement fixé par le conseil communautaire.

Chaque année, le conseil communautaire fixera en fonction du niveau des charges supportées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, le montant de cette enveloppe qui sera reversée aux communes membres.

Pour 2019, il a été voté avec l'adoption du budget un montant de 400 000 € pour la dotation de solidarité communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Les critères de répartition :

La dotation de solidarité communautaire sera répartie entre les communes membres à l'aide des critères suivants :

- 55 % en fonction du potentiel financier par habitant ;
- 35 % en fonction de l'importance de la population ;
- 10 % en fonction de l'effort fiscal.

Ce seront les éléments figurant sur les fiches DGF des communes de l'année N-1 qui seront pris en compte pour le calcul de la D.S.C. de l'année N.

Les modalités de versement :

La dotation de solidarité communautaire sera versée en deux fois aux communes membres en avril et en octobre, conformément aux montants indiqués sur le tableau de répartition ci-dessous.

Répartition de la DSC 2019

Critère	Potentiel financier	Effort Fiscal	Population	TOTAL	MOITIE
Montant	220 000 €	40 000 €	140 000 €	400 000 €	200 000 €
	A	B	C	D=A+B+C	E=D/2
BERGERAC	89 142.00 €	21 458.00 €	62 952.00 €	173 552.00 €	86 776.00 €
BOSSET	986.00 €	111.00 €	519.00 €	1 616.00 €	808.00 €
BOUNIAGUES	2 575.00 €	350.00 €	1 336.00 €	4 261.00 €	2 130.50 €
COLOMBIER	977.00 €	120.00 €	565.00 €	1 662.00 €	831.00 €
COURS DE PILE	6 779.00 €	877.00 €	3 662.00 €	11 318.00 €	5 659.00 €
CREYSSE	5 048.00 €	1 141.00 €	3 977.00 €	10 166.00 €	5 083.00 €
CUNEGES	1 399.00 €	151.00 €	758.00 €	2 308.00 €	1 154.00 €
FRAISSE	786.00 €	77.00 €	391.00 €	1 254.00 €	627.00 €
GAGEAC ROUILLAC	1 541.00 €	234.00 €	1 001.00 €	2 776.00 €	1 388.00 €
GARDONNE	5 409.00 €	765.00 €	3 501.00 €	9 675.00 €	4 837.50 €
GINESTET	2 959.00 €	391.00 €	1 692.00 €	5 042.00 €	2 521.00 €
LA FORCE	11 712.00 €	1 693.00 €	6 023.00 €	19 428.00 €	9 714.00 €
LAMONZIE MONTASTRUC	2 960.00 €	372.00 €	1 718.00 €	5 050.00 €	2 525.00 €
LAMONZIE ST MARTIN	9 869.00 €	1 195.00 €	5 578.00 €	16 642.00 €	8 321.00 €
LE FLEIX	6 391.00 €	851.00 €	3 573.00 €	10 815.00 €	5 407.50 €
LEMBRAS	4 343.00 €	617.00 €	2 654.00 €	7 614.00 €	3 807.00 €
LUNAS	1 463.00 €	197.00 €	825.00 €	2 485.00 €	1 242.50 €
MESCOULES	743.00 €	72.00 €	397.00 €	1 212.00 €	606.00 €
MONBAZILLAC	3 423.00 €	488.00 €	2 224.00 €	6 135.00 €	3 067.50 €
MONESTIER	1 065.00 €	239.00 €	949.00 €	2 253.00 €	1 126.50 €
MONFAUCON	1 388.00 €	147.00 €	706.00 €	2 241.00 €	1 120.50 €
MOULEYDIER	4 473.00 €	652.00 €	2 641.00 €	7 766.00 €	3 883.00 €
POMPORT	2 428.00 €	355.00 €	1 829.00 €	4 612.00 €	2 306.00 €
PRIGONRIEUX	15 720.00 €	2 502.00 €	9 279.00 €	27 501.00 €	13 750.50 €
QUEYSSAC	2 048.00 €	286.00 €	1 117.00 €	3 451.00 €	1 725.50 €
RAZAC DE SAUSSIGNAC	1 629.00 €	203.00 €	860.00 €	2 692.00 €	1 346.00 €
RIBAGNAC	1 248.00 €	147.00 €	775.00 €	2 170.00 €	1 085.00 €
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	1 413.00 €	179.00 €	743.00 €	2 335.00 €	1 167.50 €
SAINT GERMAIN ET MONS	3 193.00 €	424.00 €	1 835.00 €	5 452.00 €	2 726.00 €
SAINT SAUVEUR	3 468.00 €	497.00 €	1 920.00 €	5 885.00 €	2 942.50 €
SAUSSIGNAC	1 467.00 €	254.00 €	1 040.00 €	2 761.00 €	1 380.50 €
SIGOULES	4 265.00 €	715.00 €	2 607.00 €	7 587.00 €	3 793.50 €
ST GEORGES DE BLANCANEIX	1 026.00 €	130.00 €	532.00 €	1 688.00 €	844.00 €
ST GERY	1 000.00 €	109.00 €	528.00 €	1 637.00 €	818.50 €
ST LAURENT DES VIGNES	2 173.00 €	365.00 €	1 979.00 €	4 517.00 €	2 258.50 €
ST NEXANS	4 012.00 €	468.00 €	2 194.00 €	6 674.00 €	3 337.00 €
ST PIERRE D'EYRAUD	7 431.00 €	934.00 €	3 997.00 €	12 362.00 €	6 181.00 €
THENAC	2 048.00 €	234.00 €	1 123.00 €	3 405.00 €	1 702.50 €
TOTAL	220 000.00 €	40 000.00 €	140 000.00 €	400 000.00 €	200 000.00 €



PROPOSITION :

Les membres du Conseil sont donc invités pour l'année 2019 :

- à reverser aux communes sous forme de dotation de solidarité communautaire une enveloppe de 400 000 €.
- à arrêter la dotation par commune conformément au tableau de répartition ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : Le point suivant, il s'agit d'attribuer des subventions qui pressent un peu pour les clubs sportifs, c'est Christophe Gauthier qui présente.

Attribution de subventions aux associations
--

D 2019 – 25

RAPPORTEUR : Christophe GAUTHIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Gauthier : Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire fixée lors de l'adoption du budget primitif 2019, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer les subventions 2019 aux associations suivantes : le BPFC 5 000 € ; l'USB Rugby 5 000 € ; l'Entente Sportive Gardonne-Basket 5 000 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les montants de ces subventions 2019, attribuées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

M. le Président : Merci Christophe. Je précise Lionel avant ton intervention, deux secondes, qu'on se propose de voter ces subventions de manière anticipée parce que les arbitrages de l'enveloppe n'ont pas été faits jusqu'à présent et donc les montants des subventions pour les autres partenaires seront proposés dans un Conseil Communautaire ultérieur. Lionel, tu as la parole.

M. Filet : A la lecture des trois lignes là je vois qu'on s'adresse à des clubs de haut niveau, foot, rugby, basket. Ce que je trouve dommage, c'est que ce ne sont que des équipes masculines et la seule équipe féminine de très haut niveau, qui a un niveau beaucoup plus élevé que ces trois-là, ne soit pas comprise là-dedans. Je parle du hand, du hand féminin qui est en D2 aujourd'hui, le deuxième niveau, donc c'est dommage. En plus on parle beaucoup de féminisme en ce moment et la seule équipe féminine que l'on pourrait peut-être supporter n'est pas inscrite là-dedans. Je trouve ça dommage.

M. le Président : Je pense qu'on est tous sensibles à ta remarque. Je crois que ça, au-delà de féminin, masculin, il y a un débat qui pourrait avoir lieu en Conférence des Maires justement sur la prise en compte d'autres clubs significatifs de notre territoire, là je pense à l'aviron, je pense à des choses comme ça, donc je pense que c'est un débat qu'on doit avoir en Conférence des Maires et une discussion sérieuse autour de

ça. Je vous le proposerai à une prochaine Conférence des Maires rapidement et on prend note de ta remarque Lionel. D'autres interventions ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire fixée lors de l'adoption du budget primitif 2019, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer les subventions 2019 aux associations suivantes :

Bergerac Périgord Football Club	5 000 €
Union Sportive Rugby Vallée de la Dordogne	5 000 €
Entente Sportive Gardonnaise Basket	5 000 €

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les montants de ces subventions 2019 attribuées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : On va parler PLUI, sujet difficile, Pascal Delteil qui nous rapporte ce dossier.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
--

D 2019 – 26

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Suite à l'élargissement du territoire à la commune de Flaugeac, donc une note sur le débat du PPADD ; je ne vais pas reprendre entièrement le PADD du PLU. Donc les travaux d'élaboration du PLUI donc HD vous le savez sont aujourd'hui bien avancés. Le diagnostic territorial est réalisé, le travail sur les documents réglementaires arrive à la phase de finalisation. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document stratégique du PLUI comprenant les grandes orientations retenues par les élus, a déjà été débattu au printemps 2018 au sein de chaque Conseil Municipal puis en Conseil Communautaire, le 14 mai 2018. Mais le 1^{er} janvier 2019, la CAB a intégré le territoire de Flaugeac au travers de la création de

la commune nouvelle, Sigoulès-et-Flaugeac. Le projet de PLUI va prendre en compte ce changement de périmètre et intégrer le développement de ce nouveau territoire. Le Conseil Communautaire de la CAB a pris une délibération en ce sens le 28 janvier 2019, le PADD a été mis à jour, les orientations et les enjeux retenus dans le document ne sont pas modifiés, les choix stratégiques des élus n'ont pas évolué. Suite aux débats en Conseil Communautaire du 14 mai 2018 et à l'élargissement du territoire de Flaugeac, les modifications apportées au PADD portent sur les points suivants : conforter le pôle économique de l'Agglomération bergeracoise dans la thématique 5, miser sur l'économie présentielle hors tourisme et conforter les centres villes et centres bourgs, à la page 14 vous le trouverez, un paragraphe 5.2 conforter et redynamiser l'activité économique du centre-ville de Bergerac et des centres bourgs est ajouté, trouver un meilleur équilibre entre centres villes et centres bourgs et périphérie et favoriser l'installation d'activités de services et de commerces au sein de ces centralités ; mieux organiser l'offre commerciale et favoriser les équilibres commerciaux, organiser le phasage dans le temps des implantations commerciales au profit du centre-ville et des centres bourgs ; permettre l'activité, l'accueil d'activités sur le pôle de la gare de Bergerac en complémentarité avec les actions menées sur le centre-ville. Ce point est en corrélation avec le dispositif action Cœur de Ville signé par 222 communes en France, et Périgueux et Bergerac ont contractualisé avec l'Etat cette convention le 28 septembre 2018 pour 5 ans.

Dans la thématique 6, développer les zones d'activités économiques dans une logique de parcs d'activités, en page 15 au paragraphe 6.1, organiser le développement des zones d'activités économiques est ajouté en particulier sur le pôle urbain et les pôles d'équilibre. Les sites sont en général à vocation mixte, artisanat, industrie, hormis les deux sites de La Cavaille à Saint-Laurent-des-Vignes et Les Trois Vallées dont la vocation est essentiellement commerciale. Les sites existants sur les communes rurales, zones artisanales, activités spécifiques etc. seront confortés tout en limitant leur extension. Le foncier mobilisé au profit des projets économiques est de l'ordre de 110 à 125 hectares, localisés en majeure partie sur le pôle urbain et le pôle d'équilibre. Ensuite deuxième thème, construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbain. Dans la thématique 1 pour promouvoir la qualité urbaine dans l'aménagement de la ville, des bourgs et des quartiers. A la page 24 le paragraphe 1.2, économiser l'espace est modifié ; la CAB se donne comme ambition de réduire cette consommation d'espace agricole naturel et forestier lié au développement de l'habitat sur la base d'une consommation moyenne annuelle de l'ordre de 30 à 36 hectares entre 2020 et 2030. Pour mémoire, le PADD de 2017 prévoyait une consommation moyenne de l'ordre de 26 à 30 hectares entre 2020 et 2030. L'augmentation s'explique par la prise en compte du territoire de Flaugeac. Dans la thématique 1.2, économiser l'espace, objectif d'enveloppe foncière prévisionnelle à vocation d'habitat, est présenté en page 25 un tableau des objectifs d'enveloppe foncière prévisionnelle à vocation d'habitat et prenant en compte la commune nouvelle Sigoulès-et-Flaugeac. Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble toute l'année dans la thématique 2, organiser et planifier le développement urbain résidentiel, à la page 38 est présenté un tableau avec les objectifs actualisés de prévisions de construction de nouveaux logements sur deux PLH prenant en compte le nouveau périmètre.

Donc un point sur le débat du PADD dans les communes, voilà ce qui a un petit peu évolué. Donc sur les 38 communes à ce jour, 6 communes n'ont pas encore débattu en Conseil Municipal, mais je crois que ça va se faire dans les jours prochains ; seules 3 communes ont fait des remarques Mouleydier, Lembras et Saint-Laurent. Les

thématiques qui ont été abordées : la réduction de la consommation foncière, le développement du haut débit, l'amélioration de la sécurité et des déplacements sur nos voies et la desserte en transports publics de nos zones commerciales et nos villages. Voilà le débat est ouvert.

M. le Président : Merci Pascal. C'est un débat qu'on a déjà eu ici, c'est lié à l'extension du périmètre du territoire et à l'arrivée de nos amis de Flaugeac et pour sécuriser les aspects réglementaires et les recours éventuels qu'on pourrait avoir sur le PADD qui a déjà été voté. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacement (PLUiHD), par délibération en date du 8 juillet 2013, complétée par une délibération du 22 mai 2017.

La volonté d'élaborer un PLUiHD à l'échelle de l'Agglomération répond à l'ambition d'élaboration d'un projet commun et à des nécessités liées à la fois à l'évolution récente du contexte réglementaire en matière de planification urbaine et au contexte local du territoire de la CAB.

L'échelle intercommunale, expression du bassin de vie, est une réalité incontournable. Elle est devenue notre véritable échelle du quotidien : celle de nos déplacements domicile-travail, du logement de nos ménages, de la vie scolaire de nos enfants, de nos modes de consommation et de loisirs, de l'organisation de nos équipements, enfin celle de nos paysages et de notre cadre de vie.

Le PLUiHD permettra de conforter la cohérence et la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité.

Les travaux d'élaboration du PLUiHD ont aujourd'hui bien avancé. Le diagnostic territorial est réalisé, le travail sur les documents réglementaires arrive à la phase de finalisation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document stratégique du PLUi comprenant les grandes orientations retenues par les élus, a déjà été débattu au printemps 2018 au sein de chaque conseil municipal, puis en conseil communautaire, le 14 mai 2018.

Mais le 1^{er} janvier 2019, la CAB a intégré le territoire de Flaugeac au travers de la création de la commune nouvelle « Sigoulès-et-Flaugeac ». Le projet de PLUi va prendre en compte ce changement de périmètre et intégrer le développement de ce nouveau territoire. Le conseil communautaire de la CAB a pris une délibération en ce sens le 28 janvier 2019.

Le PADD a été mis à jour. Les orientations et les enjeux retenus dans le document ne sont pas modifiés. Les choix stratégiques des élus n'ont pas évolué. Les modifications apportées ne portent que sur l'intégration d'un nouveau territoire au sein du pôle d'équilibre. Il reste nécessaire de proposer au débat ce document mis à jour, au sein de chaque conseil municipal, avant qu'il ne soit soumis au débat du conseil communautaire.

L'ensemble des conseillers communautaires a pu prendre connaissance du PADD soumis au débat d'aujourd'hui, le document établi par le groupement CITADIA leur ayant été transmis pour les débats organisés dans leurs Conseils Municipaux respectifs et également joint en annexe.

Il est rappelé que le PADD constitue la clé de voûte du PLUiHD en tant qu'il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement dans tous les domaines traités par le document d'urbanisme (activités économiques, urbanisation, paysages, environnement, ...). Le PADD constitue le projet politique intercommunal fixant les objectifs de développement pour les 10 ans à venir. Il s'inscrit dans une approche de développement durable visant notamment à modérer la consommation d'espace et à lutter contre l'étalement urbain.

Les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de la CAB n'ont pas été modifiées :

Un axe transversal : Consolider la structure multipolaire du territoire : renforcer le rôle majeur du pôle urbain, organiser et structurer les pôles d'équilibre, organiser le développement des communes rurales.

- I- Conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise
- II- Construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbains
- III- Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble toute l'année
- IV- Valoriser et préserver les qualités environnementales intrinsèques

Ce débat en Conseil Communautaire doit permettre à tous les élus d'échanger sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal. Il ne marque pas la fin des travaux mais permet :

- d'ajuster la rédaction des objectifs du PADD afin d'apporter les nuances nécessaires et de veiller à la plus grande cohérence,
- de guider les choix ultérieurs de traduction réglementaire du PADD (orientations d'aménagement et de programmation, plan de zonage et règlement) et des programmes d'orientations et d'actions (habitat et déplacements).

Les différentes observations sur ce PADD seront retranscrites dans le procès-verbal de ce débat.

Pour information, les prochaines étapes de l'élaboration du PLUI sont :

- Elaboration du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Elaboration des programmes d'orientations et d'actions – habitat et déplacement ;
- Arrêt du projet de PLUiHD par le conseil communautaire ;
- Consultation des Personnes Publiques Associées ;
- Enquête publique ;
- Approbation du PLUiHD en conseil communautaire au 4ème trimestre 2019.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à prendre acte que le débat sur le PADD intercommunal de la CAB a eu lieu.

DECISION :

Les membres du conseil communautaire prennent acte de la tenue du débat sur le PADD intercommunal de la CAB.

M. le Président : On peut passer au point suivant. C'est le point 6, l'approbation de la déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du PLU de Bergerac. C'est Pascal Delteil toujours.

Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bergerac

D 2019 – 27

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Par délibération n° 2018 - 143 en date du 14 mai 2018, le Conseil Communautaire a prescrit la déclaration de projet n° 1 valant en compatibilité du PLU de Bergerac portant sur un projet de champ solaire sur l'aéroport Bergerac Roumanière. Ce projet, sur 16 hectares avec 48 600 panneaux solaires, va permettre et présenter un intérêt général sur deux points majeurs : contribuer à la production d'énergie renouvelable, qui va représenter à peu près la consommation de 5 800 foyers hors chauffage et eau chaude et apporter une contribution financière au niveau local et départemental. La Cab et le Département percevront le montant de la contribution économique territoriale et plus particulièrement l'IFER qui est payée par la société propriétaire du parc photovoltaïque. A titre d'information, l'IFER est estimée par le bureau d'études à 51 000 €/an. Après ce sont toutes les délibérations qui sont passées et qui repassent aujourd'hui.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'intérêt général de la déclaration de projet pour l'extension du champ solaire sur l'aéroport de Bergerac Roumanière ; adopter la déclaration de projet n° 1 du PLU de Bergerac en portant mise en compatibilité du PLU tel qu'il est annexé à la présente. La Communauté d'Agglomération sera chargée d'effectuer les mesures de publicité réglementaires et notamment l'affichage de ladite délibération au siège de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la Mairie de Bergerac pendant un mois ; de procéder à l'insertion de cette mention d'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et, conformément aux dispositions de l'article L 153-20 et L 153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier de déclaration de projet approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la CAB, en Mairie de Bergerac aux jours et heures habituels d'ouverture du public. La présente délibération accompagnée du dossier de déclaration de projet sera transmise au contrôle de la légalité. La présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa

transmission au contrôle de la légalité et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

M. le Président : Merci Pascal. Dans le même ordre d'idée on a inauguré la semaine dernière un ensemble photovoltaïque sur les bâtiments de l'Escat, sur les quatre bâtiments qui étaient loués à D'Aucy avec une réalisation, c'est un formidable partenariat public privé, qui a permis à l'entreprise de trouver des toitures adaptées et du coup ils ont eu la charge et la bonté de rénover les toitures de ces bâtiments. (hors micro) Comme le rappelle Daniel Garrigue, ce parc solaire produira l'électricité nécessaire à la consommation de 2 000 personnes, c'est-à-dire la commune de Creysse pour montrer un équivalent. C'est quelque chose qui se développe sur notre territoire et on peut s'en réjouir puisqu'on est tous très attachés à la transition énergétique et à cette autonomie énergétique sur notre territoire.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vous en prie.

Mme Blanc Lajonie : Moi j'ai juste quelques petites questions techniques, si j'ose dire. Je vois que ça apporte une contribution financière, c'est-à-dire que la CAB va gagner de l'argent sur cette production et le Département ?

M. le Président : Oui.

Mme Blanc Lajonie : Donc l'investissement, dans l'investissement de départ, la CAB apporte une aide financière ? Elle n'apporte rien ? D'accord, c'est tout bénéfique. (hors micro) Oui, d'accord. Non, je voulais juste en être certaine, je voulais être certaine d'avoir bien saisi.

M. le Président : Alain va apporter des précisions à l'instant mais sur l'Escat c'est la même chose. Vas-y Alain.

M. Castang : C'est la loi qui a prévu ça donc les IFER c'est vrai que ça paraît bizarre que le Conseil Départemental en touche 50 %. C'est dans tous les cas, c'est la loi et la Communauté d'Agglo touche ces 50 %. Je suis en train de travailler à l'heure actuelle, alors il y a toutes les questions juridiques à vérifier, mais je suis en train d'essayer avec l'accord du Président de regarder que quand une commune amène un projet d'énergie renouvelable, cette IFER, cette prime soit partagée entre la commune qui amène le projet et la Communauté d'Agglo. Mais ça, ça viendra en second temps si on peut faire. Mais j'avais bien compris que c'était ça. Mais on est en train d'y réfléchir.

Mme Blanc Lajonie : C'est le fond de ma question parce que je trouvais un peu...

M. Castang : On est en train d'y réfléchir.

Mme Blanc Lajonie : Que le reversement ne soit pas, dans lequel la commune n'existe pas.

Et puis deuxième chose, moi ce projet on en a déjà parlé.

M. Castang : On l'a déjà voté oui.

Mme Blanc Lajonie : Oui et on a déjà évoqué un problème de la situation géographique qui est juste en dessous du Château de Monbazillac.

M. le Président : Et on vous avait déjà répondu.

Mme Blanc Lajonie : Et donc visiblement il est toujours au même endroit ?

M. le Président : Et il est toujours au même endroit et ça ne gêne pas le Château de Monbazillac, répondu par le Maire qui vient de partir

Mme Blanc Lajonie : Pas de bol.

M. le Président : C'est la réponse qu'il avait faite à l'époque Madame Blanc

Mme Blanc Lajonie : Je continue de penser que...

M. le Président : Pour apporter une précision complémentaire par rapport à ce qu'a dit Alain Castang, au stade de nos investigations il ne serait pas possible de répartir la

fiscalité entre les communes et la CAB. Ne serait pas possible. Donc à vérifier mais on travaille dessus.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n° 2018-143 en date du 14 mai 2018, le Conseil communautaire a prescrit la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de Bergerac portant sur un projet de champ solaire sur l'aéroport Bergerac-Roumanière.

Ce projet sur 16 ha, avec 48 600 panneaux solaires, doit à terme permettre de produire environ 17 514 MWh/an.

Cela présente un intérêt général sur deux points majeurs :

- contribuer à la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CAB et donc à la réduction des gaz à effet de serre. La production des 17 514 MWh/an attendus représente la consommation moyenne de 5800 foyers hors chauffage et eau chaude.
- apporter une contribution financière au niveau local et départemental : la CAB et le département percevront le montant de la contribution économique territoriale et plus particulièrement de l'IFER payée par la société propriétaire du parc photovoltaïque.

Une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Bergerac était nécessaire pour :

- Adapter le PADD du PLU de Bergerac au projet des énergies renouvelables.
- Adapter les dispositions règlementaires de l'étude L111-6 réalisées à l'occasion de la construction de la rocade sud, en vue de déroger au recul des 100m pour l'implantation de panneaux solaires et permettre ainsi leur implantation à une distance de 30m de l'axe de la rocade.
- Mettre en compatibilité le règlement du PLU avec l'étude L111-6 du code de l'urbanisme sur ce secteur de rocade sud et ainsi permettre la réalisation de ce champ photovoltaïque.

Ce dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées le 9 juillet 2018 au cours de laquelle les services ont émis un avis favorable sous réserve de prescriptions à apporter sur la nécessité de créer un secteur de zonage spécifique pour ce champ solaire pour ses phases 1 et 2 : ce secteur sera nommé UXph

Le Président de la CAB a prescrit l'ouverture et les modalités de l'enquête publique par arrêté AG-2018-039 du 22 novembre 2018, enquête qui s'est déroulée du lundi 17 décembre 2018 au jeudi 24 janvier 2019 inclus.

Afin d'avoir une bonne compréhension de ce dossier d'enquête publique, celui-ci

comprendait, en plus des pièces habituelles, les éléments suivants :

- les différents plans d'ensemble, du projet initial (2013), du permis modificatif (2016), du projet définitif, le permis de construire accordé le 23 novembre 2017 et les études d'impact avec les avis de la DREAL.

Durant la période d'enquête publique, 5 permanences ont été effectuées par le commissaire enquêteur en mairie de Bergerac. Une seule visite a été effectuée, sans observation sur le registre.

Un mail a été reçu à la CAB et remis au commissaire enquêteur indiquant le mauvais emplacement du panneau d'avis d'enquête publique (panneau placé en bordure de la rocade RN21) qui ne remet pas en cause le dossier. (Une réponse a été faite par la CAB indiquant les raisons de l'implantation du panneau et signalant les possibilités encore offertes de consulter le dossier ou de déposer des observations).

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de projet et à la mise en compatibilité du PLU de Bergerac dans son rapport du 31 janvier 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-54 à L 153-59, R1 et L300-6 relatifs à la procédure de mise en compatibilité avec une opération d'intérêt général,

Vu les articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme relatifs aux mesures de publicité et d'affichage,

Vu la loi de solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

Vu la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 et la Loi portant engagement national pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle II)

Vu la Loi pour l'accès au logement et un Urbanisme rénové (Loi ALUR) du 24 mars 2014 complété par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (Loi LAAF) du 13 octobre 2014,

Vu la loi portant nouvelle organisation de la République du 7 août 2015,

Vu la délibération n°2013-151 du 8 juillet 2013 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle du territoire de la CAB,

Vu la délibération du 22 mai 2017 sur l'extension du périmètre d'étude du PLUI aux 11 communes de la Communauté des communes des coteaux de Sigoulès suite à la fusion avec la CAB au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du 28 janvier 2019 sur l'extension du périmètre d'étude du PLUI suite à la création de la commune nouvelle Sigoulès-et-Flaugeac au 1^{er} janvier 2019,

Vu le PLU de Bergerac approuvé le 10 décembre 2008, ayant fait l'objet de 3 modifications simplifiées approuvées les 20 mai 2010, 28 juin 2011, et 11 avril 2016, de quatre procédures de modifications approuvées respectivement les 13 décembre 2012, 26 février 2014, 9 novembre 2015 et 19 décembre 2016, de de deux procédures de révision à modalités simplifiées approuvées les 3 décembre 2012 et 26 février 2014 ,

VU le schéma de cohérence territoriale approuvé le 2 décembre 2014,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 9 juillet 2018 concluant sur un avis favorable sous réserve de la création d'un nouveau secteur spécifique au champ solaire nommé UXPh et qui a fait l'objet d'une complétude dans le dossier d'enquête publique,

Vu que l'autorité environnementale n'a pas donné suite à ce dossier, il convient de se référer aux avis de l'autorité environnementale du 10 décembre 2013 et du 19 juin 2017,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur émettant un avis favorable dans son rapport du 31 janvier 2019,

CONSIDERANT que le projet présente un intérêt général,

CONSIDERANT que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bergerac peut être adoptée tel que présentée à l'enquête publique,

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- se prononcer sur l'intérêt général de la déclaration de projet pour l'extension d'un champ solaire sur l'aéroport de Bergerac-Roumanière ;
- adopter la déclaration de projet n°1 du PLU de Bergerac emportant mise en compatibilité du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

La Communauté d'Agglomération sera chargée :

- d'effectuer les mesures de publicité réglementaire et notamment l'affichage de ladite délibération au siège de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la mairie de Bergerac pendant un mois
- de procéder à l'insertion de cette mention d'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

Conformément aux dispositions de l'article L 153-20 et L 153-21 du code de l'urbanisme, le dossier de déclaration de projet approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la CAB, en mairie de Bergerac aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

La présente délibération accompagnée du dossier de déclaration de projet sera transmise au contrôle de légalité.

La présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa transmission au contrôle de légalité et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

M. le Président : On est au point 7, aide à l'investissement, et c'est Olivier qui nous présente.

Aide à l'investissement – Pépinières Desmartis – Commune de Bergerac

D 2019 – 28

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Le point 7 pour l'aide à l'investissement et là ça concerne les pépinières Desmartis qui, pour rappel, ont bénéficié en 2014 d'une aide de la CAB à hauteur de 50 000 €, qui a permis la poursuite de l'activité de la société. Aujourd'hui l'entreprise souhaite conforter son activité en rachetant une marque commerciale mondialement reconnue qui lui permettrait d'accroître son chiffre d'affaires ainsi que sa rentabilité. L'entreprise actuellement emploie 98 emplois équivalents temps plein, soit 63 CDI. Ce projet permettrait la création de 20 emplois supplémentaires. Outre les coûts d'acquisition de la marque, les besoins de fonds de roulement des investissements nécessaires s'élèvent à 400 000 € sur trois ans dont 130 000 € dès 2019. Le coût global de l'opération s'élèverait à 1 800 000 €. La Région intervient et le Département accompagnerait ce dossier ; et en arrêtant le remboursement du solde des avances remboursables consenties, la CAB pourrait intervenir à hauteur de 30 000 € pour les investissements 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder à la CAB une intervention à hauteur de 30 000 €. Ce dossier a fait l'objet d'une étude et d'un accord de la commission économie du 23 octobre dernier. Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder une subvention de 30 000 € au titre de l'aide à l'investissement aux pépinières Desmartis, autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

M. le Président : Merci Olivier. Monsieur Zapéra.

M. Zapéra : Nous avons quelques questions à vous poser au niveau du groupe, Monsieur le Président. Monsieur Dupuy pourra nous répondre au niveau du dossier. Vous parlez d'un partenariat avec une pépinière dans l'Allier, est-ce que vous pouvez nous dire de quelle pépinière et de quelle entreprise il s'agit ? S'il vous plaît.

M. le Président : On va vous le dire. Georges Delbard.

M. Zapéra : Voilà donc il s'agit de la Pépinière Roseraie Georges Delbard qui a été fondée en 1935 par Monsieur Delbard à Commentry. La pépinière Georges Delbard est spécialisée dans le fruitier mais aussi dans les roseraies, tout ce qui est les roses

qu'on trouve dans les grands palaces, sur les grandes tables notamment par exemple leur dernière rose a été dédiée, je ne sais pas comment on dit, à la Princesse Astrid de Belgique et j'ai pu apprendre dans mes recherches justement qu'on baptisait une rose avec du champagne. Donc vraiment c'est le top du top en termes de roseraie et donc la question que je me pose est la suivante. On sait que dans les pépinières c'est difficile, en 2014 Desmartis a été repris par un des anciens cadres de l'entreprise, Desmartis avait été gérée par un fonds de pension donc des difficultés etc. Georges Delbard c'est exactement la même chose, en 2012 ils ont eu aussi des difficultés. Une partie de l'entreprise, la partie jardinerie a été rachetée, pareil, ils étaient gérés par des groupes financiers etc. Ça a été repris aussi par un cadre donc ce que je vous dis, moi je l'ai lu, j'ai fait quelques recherches, je l'ai retrouvé donc dans le communiqué de presse qui parle justement d'un véritable partenariat avec une possibilité pour Delbard de travailler sur la partie in-vitro, nous on accède alors à leur réseau de distribution. Moi la question que je me pose, c'est ça, aujourd'hui il y a 350 000 € d'aides publiques qui vont être données, alors pas franchement données, il n'y a que la CAB qui donne 30 000 €, les autres renoncent à un remboursement de prêt, vous l'avez dit Monsieur Dupuy tout à l'heure, 250 pour la Région et 70 pour le Département. Moi donner 350 000 € pour des aides publiques pour de la création d'emplois ça ne me pose pas de problème. Le problème c'est déjà la première question que je me pose, c'est le conditionnel, « permettrait » de créer 20 emplois, et déjà le conditionnel ça me pose un petit problème quand on donne 350 000 €. Donc s'il ne crée pas les 20 emplois, qu'est-ce qui va se passer ?

Mais surtout la seconde partie qui me pose problème, c'est qu'eux gardent la partie au sol de la production et nous on va récupérer la partie hors sol. Ça va créer 20 emplois. Combien ça va, et c'est ma question avant que nous on se prononce pour ce dossier, combien du coup ça va en détruire là-bas ? Puisqu'ils ne feront plus le hors sol. C'est ce qui est annoncé dans le partenariat qu'on retrouve dans le communiqué de presse. Moi j'ai peur, je vous le dis très franchement pour avoir travaillé le dossier ce week-end, ce n'est pas facile parce que pour avoir des communiqués de presse sur la presse en pépinières, vous cherchez pendant trois plombes. Mais bon. Moi je n'ai pas envie qu'on vive un dossier à l'envers. Nous on a vécu notre D'Aucy à Bergerac, je n'ai pas envie qu'ils vivent leur Delbard. C'est-à-dire que D'Aucy s'est barré ailleurs, Delbard la production hors sol va venir chez nous, est-ce qu'il va y avoir des pertes d'emplois chez Delbard ? C'est la question que je vous pose. Et quel accompagnement a été prévu sur cette pépinière s'il y a des pertes d'emplois, parce que si on en crée 20 à Bergerac c'est qu'on va leur enlever à eux. Voilà ce sont un peu ces questions-là.

M. Garrigue : On a rencontré les responsables de Desmartis, on n'a pas rencontré les responsables de Delbard mais on est sur un secteur quand même où il y a une concurrence très vive à l'échelle européenne dans tout ce secteur. Il y a eu des regroupements. Je rappelle que Desmartis avait déjà dans le passé racheté une pépinière dans la région d'Angers et que les plus grosses pépinières sont d'ailleurs dans l'Ouest, en Anjou et en Bretagne. Et c'est très important pour des pépinières qui sont plus petites aujourd'hui d'arriver à atteindre un niveau d'activité qui leur permette de peser plus lourd. Et je pense que ces deux entreprises se connaissent apparemment très, très bien, d'après ce qui nous a été indiqué, et le fait de travailler ensemble ça va leur permettre une plus grande spécialisation, avec une marque qui va leur permettre de mieux pénétrer vis-à-vis des marchés et vis-à-vis de l'exportation, donc c'est très important qu'il y ait ce travail de spécialisation. C'est un regroupement un petit peu particulier, ce n'est pas l'entreprise qui rachète l'autre, c'est une spécialisation d'activités ce qui veut dire que les deux vont continuer à travailler de manière

extrêmement active. Après, combien d'emplois ça va créer, moi je suis l'expérience de Desmartis ici depuis de très nombreuses années, il y a eu plusieurs fois des changements de propriétaires chez Desmartis. Je rappelle qu'ici, ce sont quand même des salariés de l'entreprise qui ont repris l'activité et que l'entreprise paraît quand même se développer, ils partaient dans des conditions qui étaient difficiles, et qu'apparemment l'entreprise paraît se développer de manière satisfaisante. Alors après ce qui est sûr c'est qu'ils ont cette ambition de se développer et ils ont aujourd'hui des résultats qui sont à la mesure de leurs ambitions. On peut difficilement en dire davantage.

M. Zapéra : Merci. Je partage l'importance de se développer. D'Aucy aussi s'est développé d'une autre manière etc. Moi ce que je veux dire c'est que ça se trouve à Commentry dans l'Allier. Commentry dans l'Allier c'est paumé. Donc ces gens-là qui sont déjà dans la difficulté, parce qu'en recherchant j'ai vu qu'ils fermaient aussi la gare, ils viennent juste de leur annoncer, ça y est il n'y a plus de gare, fini, clac. Donc ces gens-là qui sont dans des difficultés, donc on parle de solidarité des territoires ruraux etc. moi ça me paraît, Monsieur le Président, un peu prématuré de dire, on va leur donner des subventions pour créer de l'emploi sans savoir là-bas si ça ne va pas en détruire, s'il va y avoir de l'accompagnement etc. Si on a ces éléments-là, moi ça ne me pose pas de soucis.

M. Garrigue : Non mais Monsieur Zapéra l'objectif ce n'est pas de détruire les emplois, l'objectif, il y a une spécialisation d'activités entre deux entreprises qui aujourd'hui sont sur les deux activités. Elles ont décidé chacune de se spécialiser sur un terrain et de travailler ensemble. De toutes façons si elles veulent, on est sur un système, les pépinières, il y a quand même aujourd'hui de grosses pépinières qui se développent, il y a des pépinières très fortes, je me répète, en Anjou, il y a des pépinières qui se développent aussi de manière très forte en Bretagne et si effectivement comme vous le dites, on reste isolés à Commentry et à Bergerac, on risque fort d'avoir des difficultés à se battre face à ces pépinières qui se développent à nos côtés. Donc il faut être en mesure de mener cette bataille. C'est ça la raison de ce regroupement, je le répète de gens qui travaillent ensemble depuis déjà un certain nombre d'années. Alors après effectivement mais l'activité économique, il y a toujours une part d'incertitudes et une part de risques. C'est sûr. Mais là, on a plutôt le sentiment que dans cette affaire-là on va dans la bonne direction puisqu'on se donne une structure globalement plus forte et qu'on se donne aussi des moyens de commercialisation bien supérieurs à ceux qui existaient jusqu'ici.

M. Zapéra : Je suis d'accord pour la mutualisation. Vous avez raison Monsieur Garrigue, mais attention que ça ne détruise pas d'emplois là-bas et moi ce que vous demandez c'est de nous confirmer que ça ne détruira pas des emplois à Commentry dans l'Allier, qui fait actuellement la culture hors sol, qui va être rapatriée sur Bergerac. Et qu'est-ce qui est proposé à ces gens-là ? Est-ce qu'ils vont venir à Bergerac ? Est-ce qu'on va leur proposer des choses dans un plan de sauvegarde de l'emploi pour venir à Bergerac ? C'est ça qui m'intéresse.

M. le Président : Dans le partenariat, parce que c'est un partenariat qui est proposé entre les deux groupes, chacun y trouve son compte. Il y a le fait de créer des emplois, je ne pense pas que le groupe Delbard cherche à détruire des emplois et diminuer son activité. Chacun s'appuie sur les forces de l'autre pour se doter de forces supplémentaires. C'est un partenariat qui va dans ce sens et à ce stade on n'a pas d'éléments supplémentaires qui nous permettent de mesurer l'évolution du marché tant au niveau de chez Desmartis, parce qu'il y a une réciprocité aussi pour Delbard de réciprocité, d'évolution de marché pour ces entreprises.

M. Zapéra : Vous avez raison Monsieur le Président. Vous avez tout à fait raison, mais que vont devenir...

M. le Président : Laissez-moi finir, laissez-moi finir ! Ce que je sais par contre, ce que nous ont expliqué les responsables de l'entreprise, c'est que sans cette coopération, l'avenir des salariés existants de chez Desmartis n'est pas compromis mais ils se retrouvent en difficulté. Donc il y a deux questions. La question c'est, est-ce qu'on renforce l'existence et c'est le premier objectif, par ce développement et cette coopération ? Et qu'on espère du coup la création d'emplois supplémentaires, parce que si ça marche bien le marché se développant permettrait la création d'une vingtaine d'emplois. Voilà la manière dont ça nous a été présenté. Après on n'est pas là pour se substituer non plus aux entreprises et ça c'est leur cœur de métier et on est là pour veiller aux bon usage...

M. Zapéra : Quand on leur donne des sous ils peuvent nous rendre des comptes.

M. le Président : Je ne vous ai pas donné la parole.

M. Auroy-Peytou : Moi simplement sur ce dossier j'aimerais, c'est vrai que je partage ton point de vue, c'est vrai, ce projet permettrait, je préfèrerais voir, permettra de créer 20 emplois supplémentaires. Ma question c'est, est-ce qu'on peut suivre tous les dossiers économiques depuis 2014 que je siège en Conseil Communautaire, à chaque fois je le disais à l'époque quand on donnait de l'argent moi je votais toujours pour, pourquoi ? Même si on crée un emploi, c'est toujours un emploi de créé. Je pense que, et là c'est un salarié qui parle, j'étais conseiller du salarié, j'ai défendu des salariés, je pense que, pardon ? (hors micro) Oui cheminot, mais un salarié ouvrier du ferroviaire. Je voudrais dire que je pense qu'on a une vision d'un chef d'entreprise qui va abattre toujours son entreprise. Je pense qu'il faut avoir une vision d'un chef d'entreprise qui est là aussi s'il fusionne ou s'il essaie de racheter une entreprise, c'est pour essayer de créer pour son entreprise. Le but, moi je serais chef d'entreprise, si je rachète Bergerac ce n'est pas pour crever mon siège sur Commentry. Je pense que c'est ça le but d'un chef d'entreprise aujourd'hui. Je le vois à ma petite échelle. Sur Lamonzie vous avez voté l'année dernière une aide pour une petite création d'emploi ; effectivement l'entreprise a été créée, il a acheté du matériel et ce matériel-là a permis grâce à l'aide apportée par le fonds économique un emploi. Je l'ai vu puisque j'y ai mangé et je vois bien qu'il y a de la création d'emploi. Alors moi ma question, est-ce qu'on a la possibilité en tant que Communauté d'Agglo, quand on donne de l'argent, de faire un suivi sur tous les dossiers de cette mandature pour voir si réellement il y a eu des emplois créés ? Je pense que c'est ça la question et le doute qu'on peut se poser.

M. Garrigue : Moi j'entends bien et je suis comme vous préoccupé du sort des salariés et du fait que les salariés soient mieux informés dans les entreprises et qu'ils pèsent plus à l'intérieur des entreprises de façon générale. Mais enfin je veux dire, nous quand on a rencontré les gens de Desmartis, je peux vous dire qu'on avait la préoccupation exactement inverse de la vôtre. Parce que nous la crainte qu'on avait, et ce qu'on leur a demandé, c'était est-ce qu'ils ne risquaient pas de se faire dévorer par l'entreprise avec laquelle ils s'entendaient. Donc on se posait exactement la question inverse de celle que vous êtes en train de poser. Et la démonstration qu'ils nous ont faite c'était que c'était vraiment deux entreprises qui avaient la volonté de se développer conjointement. Parce que la crainte que vous évoquez pour Commentry, on pourrait l'avoir aussi pour Bergerac.

Mais ce que je voudrais dire, sur le territoire du Bergeracois, on a quand même une chance c'est d'avoir, on n'a pas de très grosses entreprises, on a un grand nombre de PME et on a des PME si vous regardez sur la durée, il y a quand même relativement

peu de ces PME qui ont disparu. De gros sinistres, de disparition d'entreprises, on a eu surtout Debever au début des années 2000. Pour le reste, on a des entreprises qui ont plutôt tendance à se développer, qui sont stables et qui en plus ont tendance à se développer. Si vous regardez sur la durée des entreprises comme Bernard Dumas, des entreprises comme Sudmeca, des entreprises comme Taulou, des entreprises comme VSN aujourd'hui, des entreprises comme Blason d'Or etc..., toutes ces entreprises sur la durée et c'est une des forces qu'on a sur ce territoire. Et c'est la raison pour laquelle, d'abord on se félicite que la Région ait mis en place le dispositif CADET parce qu'on s'est battu pour que ce dispositif soit mis en place dans le Bergeracois, qui apporte quand même des aides très conséquentes au développement des entreprises ; et qu'on s'efforce aussi d'apporter sans cesse un petit peu plus avec les aides de la CAB. On ne peut pas apporter des aides considérables mais vous l'avez vu dans ce budget, on essaie d'augmenter. Les fameux 900 000 € dont vous parliez Monsieur Zapéra, si demain il y a un gros projet qui peut se réaliser ici sur le Bergeracois, on sera peut-être très contents d'avoir ces sommes disponibles pour aider au développement de ce projet. Donc on est sur un territoire sur lequel il y a des entreprises qui sur la durée se développent plutôt pas mal.

Et pour revenir sur le débat budgétaire de tout à l'heure, quelles sont les cartes qu'on peut jouer ? On a eu un séminaire ici avec des représentants de toutes les activités du Bergeracois il y a deux ou trois semaines, il y a trois domaines sur lesquels on peut essentiellement espérer jouer, parce que le problème sur ce territoire c'est d'apporter du revenu, on manque de revenus sur le territoire du Bergeracois et les revenus ils ont tendance à être captés par la métropole. Qu'est-ce qu'on peut espérer ? C'est le développement effectivement des entreprises existantes, parce que c'est là la première condition de développement de notre territoire. Deuxième condition, c'est attirer les revenus de gens qui viennent visiter notre région, c'est tout l'enjeu du tourisme sur lequel la CAB met aujourd'hui une grande part de ses investissements, qui profitent quand même en même temps aux habitants de notre territoire. Et puis le troisième volet, c'est d'essayer d'attirer ici des gens qui travaillent et qui continueront à travailler dans la métropole mais qui apporteront leurs revenus sur ce territoire. C'est tout l'enjeu de la voie ferrée, c'est tout l'enjeu du PLUI et de ce qu'on peut développer en matière de logements, en particulier sur la vallée de la Dordogne. C'est ça les gros enjeux qu'on a ! Alors, je comprends que vous soyez soucieux de savoir quelles sont les conséquences, et on réinterrogera pour vous rassurer les gens de Desmartis là-dessus, mais enfin notre souci c'est de voir, on sait qu'on aura du mal à attirer de nouvelles entreprises, de grosses entreprises sur le territoire mais par contre tout ce qu'on peut faire pour développer les entreprises existantes, on continuera à le faire. Et je dis l'histoire de Desmartis, on a été souvent au bord de la catastrophe et aujourd'hui on devrait plutôt se féliciter de voir que cette entreprise va de l'avant.

M. le Président : Madame Blanc.

Mme Blanc Lajonie : Simplement pour compléter. De surcroît il y a très peu de temps au Département pour le budget primitif il a été voté un aide de 70 000 € pour le même dossier, et nous sommes partis du principe de la diversification de l'offre et d'une spécialisation de production. Parce que Desmartis se bat sur le terrain de l'arbuste fleuri et même de l'arbuste avec une provenance exotique mais n'avait pas de spécialisation sur la fleur, sur les roseraies. C'est un marché bien particulier sur lequel il y a beaucoup de marge paraît-il, moi je ne suis pas une spécialiste, mais c'est aussi pour ça que le Département a choisi de suivre que cette aide, parce qu'il pensait que ça permettait à Desmartis d'acquiescer un partenariat qui lui permettait d'aller sur un secteur qu'il n'avait pas jusque-là.

M. le Président : Merci de cette précision.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Les Pépinières DESMARTIS ont bénéficié en 2014 d'une aide de la CAB (50.000 €) qui leur a permis de poursuivre leur activité.

Aujourd'hui, l'entreprise souhaite conforter son activité en rachetant une marque commerciale mondialement reconnue qui lui permettrait d'accroître son chiffre d'affaires (de 9,5 M€ à 12 M€) ainsi que sa rentabilité. Il s'agit d'un projet d'accord de spécialisation avec une entreprise de l'Allier qui conserverait la culture pleine terre, Desmartis reprenant la culture hors sol ainsi que la marque. L'entreprise emploie aujourd'hui 98 ETP (dont 63 CDI).

Ce projet permettrait de créer 20 emplois supplémentaires.

Outre les coûts d'acquisition de la marque et les besoins en fond de roulement, les investissements nécessaires (réaménagement du site de production) s'élèvent à 400.000 € sur 3 ans, dont 130.000 € dès 2019. Le coût global de l'opération s'élèverait à 1,8 M€.

La Région et le Département accompagneraient ce dossier en arrêtant le remboursement du solde des avances remboursables consenties (environ 250 K€ pour la Région et 70 K€ pour le Département). La CAB, sollicitée, pourrait intervenir seule à hauteur de 30 000 € sur les investissements 2019.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements immobiliers (réaménagement du site de production)	400.000 €
Total	400.000 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	30.000 €	120.000 €	25
PEPINIERES DESMARTIS (autofinancement et emprunt bancaire)	370.000 €		
Total	400.000 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 30.000 € au titre des investissements immobiliers. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 3 du Règlement d'Intervention communautaire – Aide à la performance industrielle. Elle est attribuée sur la base du régime exempté SA 39252 des Aides à Finalité Régionale, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de son examen par la Commission "Economie" du 23 octobre 2018.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 30.000 € au titre de l'aide à l'investissement aux PEPINIÈRES DESMARTIS.
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour, 1 abstention.

M. le Président : Toujours de l'aide à l'investissement, Olivier.

Aide A l'Investissement – Hôtel l'Atypic – Commune de Bergerac

D 2019 – 29

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Il s'agit d'une aide à l'investissement pour l'hôtel l'Atypic. Donc Madame Contreras va créer un hôtel restaurant, l'Atypic à l'emplacement du Family situé en centre-ville à proximité du marché couvert de Bergerac. Elle souhaite réaménager quatre chambres et deux suites parentales et proposer en restauration des spécialités régionales et sud-américaines. Le montant des investissements s'élève à 70 000 € et permettrait la création de trois emplois. La Région devrait intervenir à hauteur de 14 000 €, l'AGEFIPH participerait à hauteur de 5 000 €, et Initiatives Périgord accorderait un prêt de 10 000 € et France Active garantirait le prêt bancaire à hauteur de 70 %. La CAB sollicitée pourrait intervenir à hauteur de 5 000 €. Ce dossier a aussi fait l'objet d'un avis favorable lors de la commission économie.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder une subvention de 5 000 € au titre de l'aide à l'investissement à l'hôtel l'Atypic, autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Mme CONTRERAS va créer un hôtel restaurant, l'ATYPIC, à l'emplacement du Family, situé en centre-ville, à proximité du Marché Couvert à Bergerac. Elle souhaite réaménager 4 chambres et 2 suites parentales et proposer, en restauration, des spécialités régionales et sud-américaines.

Le montant des investissements s'élève à 70.000 €H.T. et permettrait la création de 3 emplois (gérant + 1 cuisinier + 1 femme de chambre à temps partiel).

La Région devrait intervenir à hauteur de 14.000 €. L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés) participerait à hauteur de 5.000 €, Initiative Périgord accorderait un prêt de 10.000 € et France Active garantirait le prêt bancaire à hauteur de 70 %.

La CAB, sollicitée, pourrait intervenir à hauteur de 5.000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements immobiliers : Travaux d'aménagement	50 000,00 €
Investissement matériel et imprévus	20 000,00 €
Total	70 000,00 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	5.000,00 €	70 000 €	7,15
Aide Région	14.000,00 €	70 000 €	20
HOTEL L'ATYPIC (autofinancement et emprunt bancaire)	51 000,00 €		
Total	70 000,00 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 5.000 € au titre des investissements immobiliers et matériel. Cette aide s'inscrit dans l'orientation 2 du Règlement d'Intervention communautaire – Aides au Tourisme (hébergements et équipements touristiques). Elle est attribuée sur la base du régime exempté SA 39352 des Aides à Finalité Régionale, conformément à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée avec la Région le 18 octobre 2017.

Le taux d'aide publique n'excède pas le taux maximum autorisé par le régime s'agissant d'une petite entreprise.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de son examen par la Commission "Economie" du 13 février 2019.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à accorder une subvention de 5 000 € au titre de l'aide à l'investissement à l'HOTEL L'ATYPIC ;
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Il s'agit de vente de terrain à la zone de Lanxade, c'est Daniel Garrigue.

Vente de terrain à la SCI YANCYR – Z.A.E. LANXADE – commune de Prigonrieux

D 2019 – 30

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : En quelques mots, là c'est une activité qui est une activité artisanale. C'est un plombier, une entreprise de plomberie, chauffagisme. C'est le père et les deux fils Yannick et Cyril Rolin, d'où le nom de la société la SCI YANCYR, qui souhaitent se porter acquéreurs d'un terrain sur la zone de Lanxade d'une surface d'un peu plus de 2 000 m² au prix de 15 € le m² ; ça fait un prix total de 31 860 €, qui est conforme à l'estimation des Domaines.

On vous propose d'émettre un avis favorable à ce dossier et de désigner une étude notariale de La Force pour rédiger l'acte de vente.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

M. ROLLIN, plombier chauffagiste installé actuellement à Prigonrieux, souhaite relocaliser et développer ses activités sur la ZAE de Lanxade à Prigonrieux.

Pour cela, la S.C.I. YANCYR (ou tout ayant droit qui se substituerait) souhaite se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée SD n° 508p (lot 8 - plan ci-annexé) d'une surface de 2.124 m² environ au prix de 15 € H.T. le m², soit pour un montant total de 31.860 € H.T conformément à l'estimation des domaines.

Ce prix s'entend TVA sur la marge non comprise.

Il est proposé de désigner l'étude notariale à La Force pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de son examen par la Commission "Economie" du 13 février 2019.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Et la dernière c'est Jean-Jacques Chapellet.

Adhésion au centre d'achat du Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3)

D 2019 – 31

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le dernier point c'est sur le principe d'adhérer à une centrale d'achats qui a été mise en place par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne, la SMD3. Donc il s'est constitué une centrale d'achats en vue d'une intervention sous forme d'intermédiation contractuelle aux termes de laquelle la centrale passe des marchés publics ou conclut des accords cadre de travaux, fournitures ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs. Il peut être utile pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en tant que membre du SMD3, de mutualiser un certain nombre de ces prestations.

Il vous est donc proposé d'adhérer à cette centrale, étant entendu que la signature de cette convention n'emporte pas adhésion automatique à l'ensemble des procédures que le SMD3 pourrait être amené à engager pour le compte de ses adhérents. Chaque adhérent sera ensuite libre de sélectionner la nature des prestations qui lui paraissent les plus appropriées, selon bien sûr ses propres objectifs et besoins.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser l'adhésion de la CAB à cette centrale d'achat du SMD3 et d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de ce SMD3. Cette convention est gratuite. Quelqu'un a des remarques à ce sujet ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Le SMD3 s'est constitué en centrale d'achat en vue d'une intervention sous forme d'intermédiation contractuelle, au terme de laquelle la centrale « passe des marchés publics ou conclut des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs ».

Il peut être utile pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, en tant que membre du SMD3, de mutualiser un certain nombre de prestations.

Il est donc proposé d'adhérer à cette centrale étant entendu que la signature de cette convention n'emporte pas adhésion automatique à l'ensemble des procédures que le SMD3 sera amené à lancer pour le compte de ses adhérents. Le SMD3 prévendra les adhérents de son intention de lancer une consultation par la transmission d'un avis de lancement de procédure dans un délai raisonnable avant la date prévisionnelle de lancement de la procédure par la centrale pour recueil des besoins.

Chaque adhérent sera ensuite libre de sélectionner la nature des prestations qui lui paraissent les plus appropriées à ses objectifs et besoins.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la centrale d'achat du SMD3 ;
- approuver les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SMD3 ;
- autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la centrale d'achat du SMD3 et notamment à signer avec la centrale d'achat du SMD3 la convention d'adhésion approuvée par le conseil communautaire ;
- autoriser le Président à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus, au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise par la centrale d'achat du SMD3.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : L'ordre du jour étant épuisé chers collègues, je vous remercie,

DECISIONS PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L2018-087	Avenant modificatif de l'acte modificatif de la régie de recettes du centre culturel.
L2019-002	Conclusion d'un bail dérogatoire avec l'entreprise Sd Rowing pour la location d'un local sur le site de l'Escat, pour un montant mensuel de 150 € HT.
L2019-003	Demande de subventions auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Dordogne et de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le financement du service GEMAPI.
L2019-004	Conclusion d'un marché avec l'entreprise Eurovia Aquitaine pour l'aménagement rue des Carmes à Bergerac, pour un montant de 254 248.69 € TTC.

L2019-005	Demande de subvention de 15 000 € auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la politique contractuelle du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois – Chef de projet territorial 2019.
L2019-006	Demande de subvention de 15 000 € auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et de 19 560 € auprès de l'Europe (Leader) dans le cadre de la politique contractuelle du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois – Chargée de mission thématique « soutenir la production et la consommation locale du Grand Bergeracois 2019 ».
L2019-007	Demande de subvention de 81 340 € (40 % du montant des travaux) auprès de la D.E.T.R. pour la mise en accessibilité et pour divers travaux sur 5 bâtiments communautaires.
L2019-010	Demande de subvention de 6 796 € auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour le soutien aux actions sectorielles – Salon Métiers et Arts.





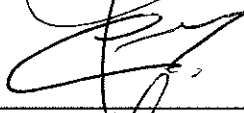

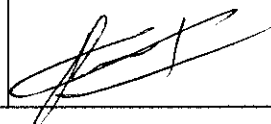
ORDRE DU JOUR DELIBERE :


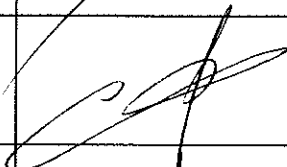
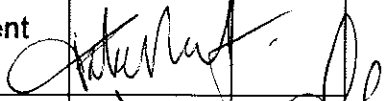

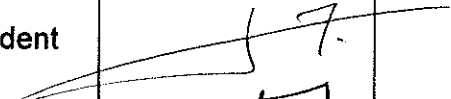
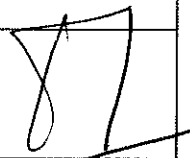
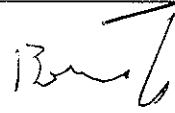



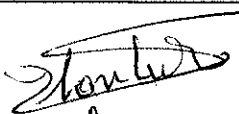
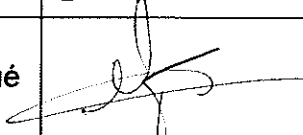
	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2019
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Affectation provisoire du résultat 2018
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2019
3	Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C) – Montants 2019
4	Attribution de subventions aux associations
5	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la communauté d'Agglomération Bergeracoise
6	Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bergerac

7	Aide à l'investissement – Pépinières Desmartis – Commune de Bergerac
8	Aide à l'investissement – Hôtel l'Atypic – Commune de Bergerac
9	Vente de terrain à la Sci Yancyr - Z.A.E. Lanxade – Commune de Prigonrieux
10	Adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3)
	Décisions pour information

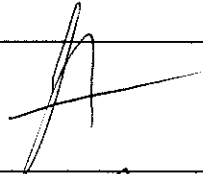





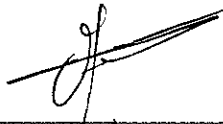


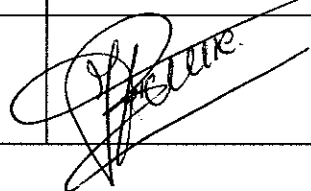
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 21H05.

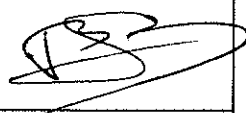

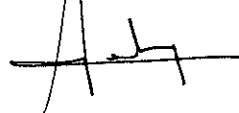

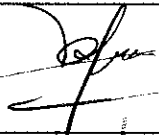
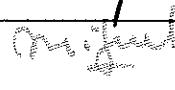

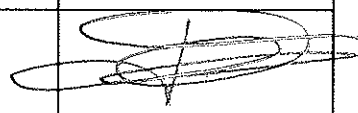
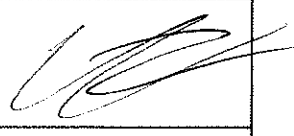
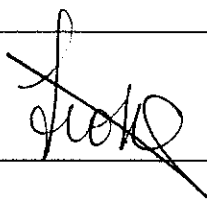
DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
GARRIGUE	Daniel	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
ROCHOIR	Jean-Paul	3 ^{ème} Vice-président	
BENFEDDOUL	Adib	4 ^{ème} Vice-président	
GAUTHIER	Christophe	5 ^{ème} Vice-président	
ROUAN	Laurence	a donné procuration à Alain PLAZZI à son départ	
BOURNAZEL	Jean-Michel	7 ^{ème} Vice-président	

RABAT	Daniel	8 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	a donné procuration à Daniel GARRIGUE	
CARPE	Claude	10 ^{ème} Vice-président	
RUET	Fabien	11 ^{ème} Vice-président	
VANDENABEELE	Jacqueline	12 ^{ème} Vice-président	
CASTANG	Alain	13 ^{ème} Vice-président	
FRAY	Roland	14 ^{ème} Vice-président	
BOURDIN	Sébastien	15 ^{ème} Vice-président	
ROBIN-EL GRENI	Rhizlane	1 ^{er} Conseiller délégué	
DUPUY	Olivier	2 ^{ème} Conseiller délégué	
PLAZZI	Alain	3 ^{ème} Conseiller délégué	
MONTEIL	Alain	4 ^{ème} Conseiller délégué	
DELPON	Christiane	5 ^{ème} Conseiller délégué	

LAPOUGE	Roger	6 ^{ème} Conseiller délégué	
SÉJOURNÉ	Michel	7 ^{ème} Conseiller délégué	
Alain CÉRÉA	Alain	8 ^{ème} Conseiller délégué	
MAMONT	Christophe	9 ^{ème} Conseiller délégué	
DELTEIL	Pascal	10 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	11 ^{ème} Conseiller délégué	
BANQUET	Alain	12 ^{ème} Conseiller délégué	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BONHOMME	André	conseiller communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
PORTOLAN	Jean-Claude	conseiller communautaire	
DELTEIL	Francis	a donné procuration à Liliane BRANDELY à son départ.	
PAPATANASIOS	Francis	a donné procuration à Patrick CONSOLI	

INTROVIGNE	Jean-Louis	remplace Francis BLONDIN	
CONSOLI	Patrick	conseiller communautaire	
BLANC	Gilbert	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	conseillère communautaire	
ZACCARON	Armand	a donné procuration à Alain CHANUT	
GAUTHIER	Jean-Charles	a donné procuration à Marc LETURGIE	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	
BOSVIEL	Michel	conseiller communautaire	
RONDONNIER	Marcel	conseiller communautaire	
JAMMES	Jean-Paul	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
ROUSSEAU	Dominique	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	

ROSET	Martine	conseillère communautaire	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
LÉTURGIE	Marc	conseiller communautaire	
CHANCOGNE	Sylvie	a donné procuration à Dominique ROUSSEAU	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
MIGUEL	Denise	a donné procuration à Martine ROSET	
PUYPONCHET	Philippe	conseiller communautaire	
JEANTE	Jean-François	conseiller communautaire	
SOUVETRE	Yannick	a donné procuration à Georges BASSI	
POTRON	Marie-Lise	conseillère communautaire	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	conseillère communautaire	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseillère communautaire	

MOUHOUBI	Farida	a donné procuration à Marie-Hélène SCOTTI	
AUROY-PEYTOU	Thierry	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	a donné procuration à Thierry AUROY-PEYTOU	
SOQUET	Anne	a donné procuration à Christophe GAUTHIER	
RODRIGUEZ	Nelly	a donné procuration à Jonathan PRIOLEAUD	
BLANC-LAJONIE	Gaëlle	conseillère communautaire	
ZAPERA	Cédric	conseiller communautaire	
PRIOLEAUD	Jonathan	conseiller communautaire	
DELAIR	Arnaud	conseiller communautaire	
DENOUX	Jean-Luc	conseiller communautaire	